

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Lundi 24 février 2003, à 20 h 45

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M^{mes} Nicole Bobillier, Renate Cornu, Barbara Cramer, M. Sacha Ding, M^{me} Micheline Gioiosa, MM. François Harmann, François Henry, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Bernard Lescaze, M^{mes} Annina Pfund, Bérengère Rosset, M. Daniel Sormanni, M^{me} Marie Vanek et M. Christian Zaugg.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 janvier 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 février, mercredi 12 février et lundi 24 février 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la semaine dernière, vous avez reçu un exemplaire du rapport d'audit réalisé par la société PricewaterhouseCoopers. Au vu de l'important travail réalisé et de l'ampleur du document de synthèse, la plupart d'entre vous n'ont certainement pas eu le loisir d'en prendre connaissance à ce jour et de se forger leur propre opinion. En revanche, vous avez certainement lu la presse quotidienne et vous devez vous poser certaines questions à la lecture de l'article paru dans la *Tribune de Genève*, notamment. Dès lors, je vais certainement anticiper certaines de vos questions en vous faisant part de quelques remarques et réflexions visant à corriger l'image erronée donnée par cet article, afin que vous puissiez, par votre propre lecture, vous en rendre compte.

Le mot «amertume» ne reflète que faiblement ce que je ressens lorsque je suis confronté à un plaidoyer partial et faux. Sachez-le, Mesdames et Messieurs, à la lecture de cet article, j'étais fâché, car une analyse digne de ce nom ne consiste pas à créer un patchwork de citations sorties de leur contexte et accolées les unes aux autres, procédé utilisé en l'occurrence. En effet, il me semble déontologiquement inacceptable de tronquer des citations d'un rapport afin de donner une image faussée de la réalité constatée ou de l'interprétation des faits réalisée par l'auditeur, en l'occurrence PricewaterhouseCoopers. A ce propos, je prends un exemple de cet article. Sous l'intertitre racoleur de: «Passe-droits «magistral» – appréciez le jeu de mots – il est affirmé que: «Les délais d'attente ne sont pas toujours satisfaisants, et quelques fonctionnaires estiment que les règles d'attribution ne sont pas toujours respectées: ils insinuent que les interventions du magistrat créent parfois l'exception. Pour autant, le rapport ne cite qu'une dizaine de baux préférentiels identifiés.»

Mesdames et Messieurs, cet enchaînement de contrevérités et de citations tronquées visant à induire l'idée que le fait du prince est la règle au sein de la Gérance immobilière municipale est, en réalité, un amalgame entre trois chapitres distincts du rapport. Les délais d'attente estimés insatisfaisants par le journaliste sont tirés du chapitre 2, pages 24 et 26, du rapport d'audit: «Mission et politique sociale». Loin de relever l'inadéquation des délais d'attente pour les demandeurs, l'auditeur, donc PricewaterhouseCoopers, a rappelé les contraintes subies par la Gérance immobilière municipale; elles sont conjoncturelles, telle la pénurie de logements, ou inhérentes aux demandeurs, à savoir, par exemple, les nombreuses requêtes spécifiques concernant la rive droite ou la rive gauche, le quartier ou l'étage, ou la recherche de grands logements.

La perception par les fonctionnaires que le magistrat interviendrait en marge des règles en vigueur et créerait l'exception est tirée du chapitre premier, page 13:

«Organisation des ressources humaines». Outre le fait que cette citation est sans aucun rapport avec celle ci-dessus, il est pour le moins surprenant que la phrase suivante du rapport d'audit n'ait pas également été citée. Je vais donc réparer cet oubli et vous la livrer: «Or nous avons pu vérifier dans les dossiers consultés qu'il s'agit d'une impression erronée.» Où est donc le passe-droit magistral? Enfin, preuve utile du prétendu interventionnisme de votre serviteur, selon ce journaliste, une dizaine de baux préférentiels identifiés sont cités. Il s'agit cette fois du chapitre 3, page 43 du rapport: «Gérance, tarification, attribution des locaux»: «Ces baux ne sont toutefois nullement en rapport avec des logements, mais avec des locaux commerciaux.»

Comme l'explique l'auteur, PricewaterhouseCoopers, deux phénomènes peuvent justifier un tarif préférentiel. Premièrement, dans le cas de relogement provisoire en raison de rénovation, le locataire ne voit pas son loyer être adapté au nouveau local occupé pour une courte période. Deuxièmement, en cas de difficultés économiques très importantes, un coup de pouce provisoire et unique peut être apporté par une réduction temporaire de la redevance due. Ces aménagements exceptionnels sont proposés par le gérant d'immeuble et avalisés par la commission d'attribution. Je précise que je ne siège pas dans cette commission d'attribution.

Comme vous pouvez le constater, si en alignant des noix sur un bâton il est possible de donner une certaine image aux lecteurs, celle-ci ne résiste pas à l'examen et les noix ont tôt fait de tomber. Tel est le cas de cet article qui donne une image fallacieuse de la radiographie de la Gérance immobilière municipale proposée par PricewaterhouseCoopers.

Je vous invite donc à vous imprégner des constats et recommandations de l'auditeur. Vous pouvez alors constater que les questions que vous vous posiez en élaborant le projet d'arrêté PA-449, que vous avez accepté le 3 novembre 2001, ont trouvé réponse et que les conclusions de l'auditeur démontrent la qualité dont fait preuve la Gérance immobilière municipale dans la plupart de ses domaines d'activités. Il va de soi que je serai heureux de répondre à vos interrogations en relation avec les constats de cet audit dès que vous aurez eu la possibilité d'en prendre connaissance. Je m'attends donc à être auditionné par les commissions spécialisées.

Par ailleurs, dans la droite ligne de la transparence dont j'ai voulu faire preuve en adressant un exemplaire du rapport d'audit aux journalistes qui me l'ont demandé, je vais donner accès à ce rapport à la population genevoise, en le mettant à la disposition de tout un chacun sur le site internet de la Gérance immobilière municipale et cela dès demain matin.

Enfin – et j'en terminerai par là – il est faux et déloyal de mettre sous la plume de l'auditeur que des fonctionnaires municipaux ne peuvent pas atteindre la

même performance qu'une régie privée, en laissant planer le doute sur la qualité de mes collaborateurs. Les lecteurs attentifs, que vous ne manquerez pas d'être, constateront que PricewaterhouseCoopers, dans l'ensemble de son rapport, relève que cette difficulté d'atteindre les mêmes degrés de performance que les régies privées est inhérente au système général auquel doit s'astreindre tout service municipal, système qui est peu adapté à une administration dans le cadre d'une comparaison avec une entreprise commerciale. Ce degré de performance, qu'on peut peut-être qualifier d'inférieur, est également engendré par la politique sociale voulue par la Ville dans le cadre de sa gestion immobilière, aspect omniprésent tout au long des 133 pages de ce rapport et qui influence très fortement l'efficience de certaines procédures.

Pour ma part, je le répète, je tiens à cette composante sociale et je suis fier du travail quotidien accompli dans ce domaine par les collaborateurs de la Gérance immobilière municipale. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cet article de la *Tribune de Genève* qui ne correspondait vraiment en rien au contenu de cet audit. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je tiens à excuser l'absence de M. Vaissade, conseiller administratif, pour cette séance et celle de M. Tornare, conseiller administratif, pour le début de cette séance.

Je donne la parole à M^{me} Eberle pour la lecture de la lettre de démission de M^{me} Sophie Fischer et, ensuite, nous procéderons à la prestation de serment de son remplaçant, M. Patrice Reynaud.

Lecture de la lettre:

Genève, le 30 décembre 2002

Concerne: démission du Conseil municipal

Monsieur le président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil municipal. Cette décision sera effective lorsque mon remplaçant sera désigné.

J'avais envisagé, après la naissance de mon enfant, de poursuivre mon mandat jusqu'à son échéance. Cependant, une nouvelle activité professionnelle est venue s'ajouter à ma nouvelle situation personnelle et il ne m'est dès lors plus possible de m'acquitter de ma tâche de conseillère municipale de manière satisfaisante.

Je regrette d'avoir à prendre cette décision. En effet, j'ai eu beaucoup de plaisir à participer à la vie de notre cité à travers mon mandat et j'espère avoir plus tard d'autres opportunités de m'impliquer pour notre ville.

Je conserverai un excellent souvenir de mon mandat et tiens à remercier l'ensemble de mes collègues pour tous les moments partagés avec eux ainsi que le Secrétariat du Conseil municipal pour son efficacité et sa disponibilité.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse tous mes vœux pour l'année à venir et vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Sophie Fischer

3. Prestation de serment de M. Patrice Reynaud, remplaçant M^{me} Sophie Fischer, conseillère municipale démissionnaire.

M. Patrice Reynaud est assermenté.

4. Motion de MM. Damien Sidler, Roberto Broggin, Michel Ducret, Christian Zaugg, Guy Savary, André Kaplun, M^{mes} Annina Pfund et Liliane Johner: «Réunissons l'Unireso!» (M-329)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les nouvelles infrastructures en développement aux alentours de la gare Cornavin;
- le réseau de tramways en construction convergeant sur cette gare;

¹ Annoncée, 2069.

- les lignes RER (réseau express régional) et de la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), etc., existantes et futures;
- le besoin de réduire le temps de transfert entre les infrastructures des Transports publics genevois (TPG) et des Chemins de fer régionaux à Cornavin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes mesures utiles, en concertation avec les CFF et l'Etat, visant à créer des accès directs aux quais CFF, notamment depuis le passage Montbrillant ou le passage des Grottes, afin de diminuer le temps de transfert entre le réseau TPG et les quais du RER et de la liaison CEVA, etc., du réseau régional.

M. Damien Sidler (Ve). Lors de la séance précédente, nous avons eu l'occasion de parler de la liaison CEVA, à savoir la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, lorsque les représentants des Chemins de fer fédéraux (CFF) et de l'Etat étaient présents. La motion M-329 demande au Conseil administratif d'étudier dans quelle mesure il serait possible de diminuer les temps de transfert entre le réseau des Transports publics genevois (TPG) et la ligne existante RER (réseau express régional), au quai N° 5 de la gare Cornavin, ainsi qu'aux futures voies du CEVA que nous avons eu l'occasion d'étudier tout à l'heure. Il s'agirait de les rapprocher des arrêts des TPG, notamment par des escaliers ou des ascenseurs qui passeraient directement du passage Montbrillant vers les quais.

Nous avons reçu une première réponse de la part des CFF à la séance précédente, dont les représentants nous disaient que, effectivement, des mesures devaient être envisagées, car, actuellement, les gens n'utilisent plus les voies usuelles à travers la gare, le gros du flux des personnes qui se rendent sur les quais passant par le passage Montbrillant et les nouveaux espaces aménagés. Cependant, les CFF ont articulé une date qui nous a fait un peu peur, soit 2020 pour arriver avec un projet concret.

Je pense qu'en renvoyant directement cette motion au Conseil administratif nous pouvons le charger d'envisager avec l'Etat et les CFF des solutions pour améliorer le temps de transfert. Il suffit qu'un bus arrive avec un peu de retard à la gare Cornavin pour que les gens doivent courir à travers le dédale de couloirs pour arriver à prendre leur train régional. Je pense qu'on doit pouvoir améliorer cette situation et c'est l'objet de cette motion. Je vous prie donc de la renvoyer directement au Conseil administratif pour aller au plus vite.

M. Michel Ducret (R). Sans vouloir trop allonger, je crois que la demande est assez claire. J'aimerais rappeler que la liaison entre le secteur TPG de la place Cornavin, qui est essentiellement du côté de la basilique Notre-Dame, et le quai

N° 1 où arriveront les trains régionaux, notamment le RER, existe sous la forme d'un escalier. Il n'y a pas besoin de le créer, il suffit de le rouvrir, car il a été condamné pour des raisons de sécurité, pour éviter que les gens ne passent du quai N° 1 au quai N° 2, voire au quai N° 3, en passant par-dessus les voies. Il y a d'autres possibilités d'empêcher cela, notamment en mettant des grillages entre la voie N° 1 et la voie N° 2 et ainsi de pouvoir rouvrir ce passage qui est fermé depuis de nombreuses années.

De même, il faut impérativement qu'on puisse accéder au quai RER de la Plaine depuis ce passage sans devoir faire un immense détour consistant à aller prendre les escaliers de la gare et à revenir en arrière pour trouver cette ligne, qui est d'un intérêt purement local, et pour laquelle les communications entre les transports publics urbains et ce RER qui devra s'agrandir sont essentielles. Il y a donc là un véritable intérêt public.

Cette liaison directe et ces mesures ont déjà été demandées il y a une quinzaine d'années par la Communauté d'intérêts pour les transports publics (Citrap). Cette demande a reçu un accueil favorable de M^{me} la conseillère administrative Burnand, à l'époque, mais cela n'a pas été suivi d'effets. Il a fallu revenir devant le Conseil municipal avec une motion qui avait été acceptée, si je ne fais erreur. La même proposition a été faite directement au Conseil d'Etat également, qui a trouvé cela très intéressant et très utile en fonction de l'extension du RER à Bellegarde; mais tout cela n'a jamais été suivi d'effets! Quand j'entends des affirmations comme celles émises lors de la séance précédente nous disant que cela se fera à l'horizon de 2010-2020, j'ai les plus vives inquiétudes.

J'estime que notre Ville de Genève se doit maintenant d'être un moteur, parce que l'ouverture de cette liaison directe est possible rapidement, d'autant plus que le passage Montbrillant doit être complètement réaménagé dans le cadre de la construction de la ligne de tram de Meyrin. C'est l'occasion ou jamais de mettre cela en place et je vous rappelle que ce n'est pas en 2020 que le tram de Meyrin sera mis en service, puisque c'est prévu pour 2008 au plus tard. D'autre part, ce passage est actuellement dans un état plus que lamentable. Je ne vais pas faire une interpellation sur le sujet, mais je rends attentif M. le conseiller administratif Ferrazino que, lorsqu'on attend le bus de la ligne 9 ou de la ligne 27 dans le passage Montbrillant, on se fait arroser, quel que soit le temps, par des eaux de ruissellements qui tombent le long du mur et, avec le gel, c'est particulièrement agréable. De plus, dans ce cas-là, le trottoir devient une patinoire parce que les quantités de sel sont immédiatement balayées par la quantité d'eau qui tombe du plafond.

Je crois que, s'il y a bien un endroit où nous pouvons faire un effort tout de suite, c'est dans le passage Montbrillant, par respect pour les usagers des transports publics. Voilà ce que j'avais à dire sur cet objet et je souhaite que le Conseil municipal accepte cette motion, qui, finalement, demande des choses assez

simples, parce que, dans un premier temps, il n'y a rien à construire, il y a simplement à rouvrir, et, dans un deuxième temps, très prochainement, il y aura à construire dans le cadre du réaménagement. C'est vraiment un confort facile à offrir, peu coûteux, essentiel pour les utilisateurs des transports publics dans le secteur.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes mesures utiles, en concertation avec les CFF et l'Etat, visant à créer des accès directs aux quais CFF, notamment depuis le passage Montbrillant ou le passage des Grottes, afin de diminuer le temps de transfert entre le réseau TPG et les quais du RER et de la liaison CEVA, etc., du réseau régional.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion de M. Guy Jousson: «Accès provisoire aux macarons pour les infirmières de l'Hôpital cantonal» (M-330)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la réalisation des parkings périphériques va prendre encore une bonne décennie;
- que les infirmières et les aides-soignantes sont dépendantes d'horaires particuliers et difficiles;
- que l'Hôpital cantonal est arrivé au maximum des places de parc qu'il peut offrir;
- que cette institution est le premier employeur du canton et qu'il se trouve sur le territoire de la Ville de Genève,

¹ Annoncée, 2069.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches utiles afin de permettre un accès provisoire aux macarons pour les infirmières et les aides-soignantes de l'Hôpital cantonal.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Comme nous avons déjà vu passer la petite sœur de cette motion, la motion M-225, que j'avais retirée le 20 février 2002, cela me permettra d'être plus bref. Mais il m'apparaît tout de même important de préciser pourquoi j'ai retiré la précédente motion et pourquoi j'ai déposé cette nouvelle motion. Effectivement, j'ai retiré ma première motion M-225, car elle demandait un parking gratuit en zone blanche; aujourd'hui, avec la motion M-330, je demande un accès provisoire aux macarons. Lors de notre séance précédente, nous avons déjà eu un premier aperçu de ce qui allait arriver avec la CEVA, la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, mais, en attendant, il faut bien que les infirmières, qui finissent très tard pour certaines et commencent très tôt pour d'autres, puissent accéder à leur travail, travail qui s'adresse principalement aux familles, aux hommes et aux femmes de notre ville et de notre canton.

Cette motion est un peu typique; elle est typique d'un progressiste indépendant, et en quoi? C'est simple, cette motion est quasiment toute nue pour que nous puissions l'habiller ensemble. Mon intention, bien entendu, est que nous puissions la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse de manière à auditionner un bon nombre d'hommes et de femmes concernés par celle-ci, autant des infirmiers, des infirmières que des aides hospitaliers et des aides hospitalières.

Tout à l'heure, lors de la présentation de la CEVA, vous avez tous entendu que c'est en 2008 que nous pourrons en prendre les premiers trains. Il est vrai qu'il n'a pas été répondu à toutes les questions et mon souhait, en plus de connaître les tarifs, était de savoir aussi quels horaires étaient prévus avec le RER. Si les premiers trains sont à 7 h du matin, les mêmes infirmiers et infirmières seront «pommes avec le bour».

Cela veut dire aussi que nous ne pouvons pas nous permettre de faire des croche-pieds à une profession qui, encore une fois, est dans une situation de stress extrême. A un moment donné, un de nos collègues travaillant pour les Transports publics genevois (TPG), M. Sottas, nous a expliqué que conduire des trams était stressant; moi qui n'ai jamais conduit de tram, je le crois. Mais je peux dire aussi, Mesdames et Messieurs, sans que cela soit un concours, que je vous invite volontiers à une journée portes ouvertes de l'Hôpital cantonal pour que vous vous rendiez compte de ce qu'est une journée d'infirmier ou d'infirmière. Au niveau du stress, je peux vous dire que c'est un tantinet gratiné...

Compte tenu aussi que l'Hôpital cantonal est une des premières entreprises du canton, qu'il est situé sur le territoire de la ville, il semblerait que la commune en

retire quelque chose et qu'elle puisse donc être attentive à la question des macarons provisoires pour le personnel soignant de cette institution.

Pour terminer cette introduction, j'imagine bien que certaines personnes me diront que ce n'est pas possible, parce qu'on créerait une exception. Je rappellerai tout de même que Malraux a dit que l'exception à la règle était la féerie de l'existence. Alors, ce soir, laissez-moi vous amener un petit peu de féerie.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). C'est vrai, nous aimons les infirmières, nous savons quel travail elles font, nous admirons l'engagement qui est le leur, nous leur sommes infiniment reconnaissants de l'aide qu'elles nous apportent et nous n'hésitons pas à leur témoigner toute notre gratitude. Il nous arrive même de songer qu'elles échappent aux contraintes de la condition humaine, qu'elles n'ont pas les soucis que nous autres, humbles mortels, avons et que, finalement, lorsque nous sommes malades et que nous pensons à elles: oui, ce sont des anges.

Or voilà que dans ce ciel magnifique survient tout à coup notre collègue Jousson, apprenti Batman des hôpitaux, super-Zorro des infirmières, qui nous ramène à de tristes réalités pétaradantes et motorisées. Bien sûr, et nous l'avons déjà dit, les responsables des hôpitaux de France voisine nous le répètent assez, nous piquons leurs meilleures employées pour les mettre dans nos hôpitaux, parce que la rémunération est supérieure. Nous savons bien que les infirmières, que nous aimons tant, viennent parfois non pas du centre de la ville de Genève, mais des lointaines vallées savoyardes enneigées et froides et qu'il faut, par les nuits obscures de l'Escalade, descendre jusqu'à Genève – quelquefois même il faut chaîner – à des moments où les transports publics ne fonctionnent pas.

Il s'agit là de conditions de travail et de transport qui sont à la fois inacceptables et insupportables. Mais, Monsieur Jousson, nous vous l'avons dit lors de la discussion au sujet de votre précédente motion, la M-225, vous ne frappez pas à la bonne porte si vous voulez aider les infirmières. Cela pour deux raisons. La première tient en deux volets. Le premier est que les infirmières ne sont pas des employées municipales, mais des fonctionnaires cantonales et que, en l'occurrence, la Ville de Genève n'a pas grand-chose à leur dire. Le deuxième volet est plus important et devrait vous concerner, Monsieur Jousson, parce que vous êtes comme moi un camarade de gauche: quand il y a un conflit ou un problème entre des employés et un employeur, entre des ouvriers et un patron, il existe des syndicats formés à juste titre et dont c'est le travail que de discuter de ces problèmes-là entre personnes concernées, entre ouvriers et patron. Nous, en tant que collectivité publique, ou en tant qu'autorités municipale ou cantonale, dans un premier

temps à tout le moins, nous n'avons surtout pas à y mettre le doigt et ce n'est pas à nous, gens de gauche, qu'il faut expliquer cela en principe.

La deuxième raison est que la solution que vous proposez, Monsieur Jousson – et vous ne m'en voudrez pas – est parfaitement inadéquate, parce que cela revient finalement à déroger à la loi pour une catégorie sociale spécifique, c'est-à-dire à développer ce qu'on appelle, en termes juridiques, une jurisprudence. A partir de là, cette jurisprudence va constituer à son tour un privilège. Qu'allons-nous dire, Monsieur Jousson – vous transmettez, Monsieur le président – lorsque les autres catégories sociales viendront demander à leur tour de jouir de ce privilège? Eh bien, nous répondrons oui, parce que nous n'aurons aucune justification valable pour nous opposer à cela.

Soyons francs et admettons que, volontairement ou pas, mais je pense plutôt involontairement, au travers de cette motion, Monsieur Jousson, vous êtes en train d'attaquer le système des macarons. Soit, et je suis le premier à le constater, ce système mérite d'être amélioré et les habitants nous le disent; mais ils nous disent aussi ceci: «Surtout, n'enlevez pas le système des macarons, parce que nous en avons besoin, parce qu'il nous protège; au contraire, nous voulons qu'il soit encore plus performant et, si demain il devait être supprimé, c'est nous, habitants de la ville, qui, pour parquer nos voitures, devrions aller les mettre à la campagne.» Cela serait quand même absurde, bien que d'autres aient déjà proposé de mettre les villes dans les champs.

Voilà qui nous amène à la remarque suivante: à l'heure qu'il est, quand on regarde la situation, on s'aperçoit que le système des macarons n'a rien changé au problème de nos infirmières qui viennent travailler la nuit. Cela fait vingt-cinq ans que j'habite le quartier au-dessus de l'Hôpital cantonal et, de tout temps, cela a été un quartier de parage. Avant le système macarons, la nuit, il n'y avait aucune place de libre et les infirmières, à l'époque, avaient les mêmes conditions de transport; elles devaient donc bien se débrouiller. Effectivement, il y a un problème, mais ce problème est à prendre en compte par les autorités de l'Hôpital cantonal, par les responsables et par le Canton. S'il y a difficulté, ce n'est pas notre affaire, en tout cas pas prioritairement et c'est ce que nous avons déjà dit l'année dernière lors de la discussion sur votre précédente motion.

Le vrai problème est que, quand il n'y avait pas le système des macarons, les voitures étaient garées la nuit, mais que durant la journée, puisqu'il y avait une limitation de parage de l'ordre de quarante-huit heures, les habitants de la ville étaient amenés à changer leur véhicule de place. Cela obligeait les automobilistes, qui craignaient les amendes, à prendre leur véhicule plus souvent que de raison pour se rendre notamment à leur travail. Ainsi on pouvait constater, à cette époque-là, que les places libérées l'étaient entre 7 h et 9 h du matin, et que ce sont ces places-là qui manquent maintenant.

Alors, Monsieur Jousson, il ne s'agit plus d'infirmières qui viennent la nuit entre 3 h et 5 h du matin, il s'agit de travailleuses qui arrivent en ville entre 7 h et 9 h et, à ces heures-ci, les transports publics fonctionnent parfaitement bien, les *park and ride* sont donc utilisables.

En conséquence – Monsieur Jousson, vous ne m'en voudrez pas, vous transmettez, Monsieur le président – on peut se demander s'il n'y a pas, parmi les employés de l'Hôpital cantonal, des gens qui cherchent à manipuler le naïf que vous êtes ou, alors, c'est vous qui essayez de nous manipuler.

Quant à nous, Parti socialiste, nous aimons profondément nos infirmières, nous respectons infiniment le travail qu'elles font et ce que nous regrettons ce soir, c'est que certaines aient trouvé en vous, Monsieur Jousson, le piètre serviteur que vous êtes, parce que, finalement, vous donnez d'elles une image qui est assez ternie et c'est bien dommage. Nous refuserons donc cette motion.

M. Alain Gallet (Ve). M. Deshusses, le préopinant a tout dit et il a eu l'avantage de bien le dire, ce qui est fort agréable. A la fois, il nous a tiré les larmes et aussi la raison. Je n'ajouterai donc qu'une chose, juste pour dire que les Verts, évidemment, refuseront la motion M-330, mais aussi pour préciser que ce n'est pas tant les syndicats qui s'occuperont des conditions de travail des infirmières; bien sûr, ils le font, mais en ce qui concerne les déplacements, pour une si grande entreprise, il existe ce qu'on appelle des «plans de mobilité d'entreprise». Une entreprise telle que l'Hôpital cantonal doit donc s'adresser à l'Office des transports et de la circulation (OTC) pour faire valider un plan de mobilité d'entreprise.

Vous transmettez à M. Jousson, Monsieur le président, qu'il s'agit non pas de s'adresser au Conseil municipal pour demander des avantages sur le domaine public qui ne peuvent en aucun cas lui être octroyés, ni à lui ni à ces chères infirmières, mais bien d'obtenir un plan de mobilité d'entreprise. Il s'agira donc que M. Jousson fasse, au sein de l'Hôpital cantonal, d'une manière ou d'une autre, une pétition ou constitue une délégation qui ira rencontrer la direction de celui-ci, en faisant valoir un certain nombre de revendications; celles-ci seront ensuite, en partenariat avec l'OTC, mises sur le papier et peut-être qu'il y aura quelque part un plan de mobilité d'entreprise qui pourra naître. Mais en aucun cas notre Conseil municipal ne peut être habilité à traiter une telle motion.

M. Guy Dossan (R). Les deux préopinants ont déjà dit beaucoup de choses que je ne vais pas répéter. Par contre, ce soir, je crois qu'il faut saluer la persévérance de notre collègue Jousson; il essaie peut-être de nous avoir à l'usure, cela en devient presque touchant.

Je comprends que les infirmières aient un problème, mais, comme les deux préopinants l'ont dit, c'est à l'Hôpital cantonal de se débrouiller pour améliorer les conditions de ses employés. Si la direction de l'Hôpital cantonal venait à nous écouter ce soir, je lui donne une petite solution qui est la suivante. Certains dans cette salle sont prêts à voter une dizaine de millions de francs pour un parc, pour remblayer la fameuse trémie, alors au lieu de remblayer la trémie, on aurait pu octroyer un droit de superficie à l'Hôpital cantonal pour qu'il construise un parking sous le parc des Chaumettes. Il serait peut-être bon que la direction de l'Hôpital cantonal, relayée par les infirmières, fasse une proposition allant dans ce sens au magistrat concerné.

Comme le groupe radical l'avait déjà fait la dernière fois, il refusera cette motion.

M. Michel Ducret (R). On peut aimer ou non la politique des transports qui est menée par l'Etat, dont les macarons pour habitants sont un élément essentiel. Sans doute que M. Jousson n'a rien compris à la politique des transports, par contre, cela laisse profondément douter de la compréhension de cette politique par son groupe qui, jusqu'à nouvel ordre, était plutôt du côté de ceux qui soutenaient précisément cette politique des transports. A moins que cela ne soit pas vraiment de la naïveté et qu'il ait peut-être tout compris à la politique clientéliste.

Toujours est-il que le personnel soignant d'un hôpital, ou de n'importe quel établissement de santé, quel que soit son grade, fait partie par essence même de ce qu'on appelle les «pendulaires». Ceux-ci viennent travailler et repartent après leur travail et ils n'ont pas l'utilité de leur véhicule durant les heures de travail. Qu'on soit bien au clair sur ce qu'est vraiment un pendulaire.

Un certain nombre de pendulaires n'ont pas d'horaires qui tombent pendant les heures de desserte des transports publics. Entre nous, il faut le faire, parce que les horaires des transports publics à Genève vont de 5 h du matin jusqu'à minuit. C'est déjà une plage horaire de service considérable et, entre ces heures-là, tous les parkings de dissuasion existants, notamment pour ceux qui viennent des profondes vallées de Haute-Savoie, sont à disposition. De plus, au petit matin ou à la fin de la nuit il n'y a pas de problème pour y trouver une place, c'est certain.

Si vraiment il y a un problème, la charge d'assurer le parage des gens qui ne peuvent pas utiliser les transports collectifs n'appartient pas à la collectivité, mais bien à l'employeur. En l'occurrence, ici, ce sont les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Dans d'autres cas, par exemple aux TPG, forcément, les gens qui viennent prendre leur service le matin ne peuvent pas utiliser les transports

publics pour accéder à leur lieu de travail, si bien que, là, effectivement, il a fallu réaliser un parking sous le dépôt pour les employés des TPG, ce qui est logique, mais à la charge de l'entreprise.

Il ne faut pas oublier aussi que le parking Lombard est situé juste à côté de l'Hôpital cantonal et que celui-ci peut parfaitement mettre à disposition des abonnements pour les quelques employés qui se rendent à leur travail aux heures où les transports publics ne fonctionnent pas encore, car, à ces heures-là, au parking Lombard, il y a de la place, je vous le garantis. Si vraiment cela n'est pas possible, il y a toujours la possibilité que l'employeur paie le taxi ou la différence entre le bus et le taxi entre l'Hôpital cantonal et le parking de dissuasion où le pendulaire aura laissé sa voiture.

Enfin, la deuxième réponse sensée au problème soulevé par M. Jousson est que, à terme, il faudra bien qu'à Genève on songe aussi, comme dans d'autres villes, à avoir des transports publics nocturnes, certes avec des fréquences moins élevées que la journée, et probablement pas avec une desserte de tout le réseau de campagne, mais permettant à toute heure à des usagers de ce type de pendulaire de regagner les parkings de dissuasion ou d'en partir vers les principaux points du centre-ville.

Voilà ce qu'il y a à dire sur cette motion que, par ailleurs, il faut vivement rejeter, parce que c'est la négation même de toute la politique des transports que souhaite mener l'Etat depuis de nombreuses années.

M. André Hediger, maire. Cette motion ayant été déposée depuis un certain temps déjà, j'ai pris contact au mois de décembre avec un des responsables de la Fondation des parkings afin de disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension de la situation dans ce quartier. Tout d'abord, dans le quartier de la Cluse, il y a 6510 voitures immatriculées et 1825 places bleues répertoriées. La Fondation des parkings estime qu'il y a environ 2740 places disponibles en fonction des allées et venues des automobilistes. A ce jour, 2286 macarons ont été délivrés aux habitants et 104 aux entreprises, soit au total 2390 macarons; il y a donc un battement d'environ 350 places disponibles.

Ensuite, à la question de savoir si certaines catégories de salariés, par exemple ceux travaillant dans le social, pouvaient être privilégiés, la Fondation des parkings a répondu par la négative. En effet, dans le cadre de la loi sur les zones bleues dont le but est de diminuer la circulation en ville de Genève et de favoriser, en matière de stationnement, les habitants et les commerçants, chaque habitant peut acheter un macaron par voiture immatriculée; quant aux entreprises dont le siège est établi dans le secteur, elles peuvent acquérir deux macarons.

Le responsable de la Fondation des parkings a été très clair par rapport à ma demande d'une plus grande tolérance en matière de macarons, pour certaines professions. Il m'a dit que, à plusieurs reprises, la fondation avait reçu des demandes spécifiques pour certaines catégories de métier; ces demandes avaient dû être refusées, car, sans cela, les zones bleues ne seraient plus gérables et la situation redeviendrait très compliquée. En effet, aujourd'hui, il s'agit des infirmières, mais, demain, ce seront peut-être des permanences médicales situées dans les quartiers, etc.

Monsieur Jousson, par le biais de la motion M-330 vous demandez que toutes les démarches nécessaires soient entreprises. C'est précisément ce que j'ai fait au mois de décembre, mais j'ai reçu un refus catégorique de la Fondation des parkings, qui entend respecter la loi à la lettre et diminuer la circulation en ville de Genève en favorisant les habitants et les entreprises des quartiers. Voilà ce que je peux vous répondre ce soir.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je ne vais pas faire un long discours, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites avec lesquelles je suis assez d'accord. Toutefois, j'aimerais quand même relever la persévérance et le souci de notre collègue Jousson, mais, encore une fois, l'objet de sa motion doit être pris en charge par la direction de l'Hôpital cantonal et pas par la Ville de Genève.

J'aimerais aussi relever une particularité de la fonction d'infirmière, car on a entendu un certain nombre de choses. Il faut savoir que l'infirmière qui travaille de nuit ne peut pas céder sa place de stationnement à une infirmière qui travaille de jour, parce que la particularité est que les veilleuses ne peuvent pas quitter le service avant que les infirmières de jour soient arrivées. Il faut que les veilleuses fassent leur rapport, cela dans l'intérêt de tout le monde. Mais cela n'empêche pas que le Parti démocrate-chrétien refusera cette motion pour les raisons que j'ai énoncées.

J'aimerais aussi rappeler que, à propos de la première motion de M. Jousson, la motion M-225, j'avais évoqué la navette qui avait été mise en place, à titre expérimental, par les HUG. Peut-être que M. Jousson pourrait se renseigner auprès du service d'information des HUG pour savoir ce qu'il en est de cette navette. Il s'agissait d'une navette permettant justement aux infirmières qui viennent de loin d'être amenées dans les différents bâtiments dans lesquels elles travaillent.

M. Guy Jousson (AdG/TP). J'ai bien écouté et bien entendu l'ensemble des interventions. Il me semble quand même important de préciser, quel que soit le

devenir que vous donnerez à cette motion, que ce n'est pas tellement une expression de mes besoins personnels, car en tant qu'assistant social je peux jongler avec mes horaires comme je l'entends. Par contre, si la situation des infirmiers et des infirmières aujourd'hui, telle que je vous l'ai expliquée tout à l'heure, au-delà de ce que dit M. Deshusses – vous transmettez, Monsieur le président – est pré-occupante, c'est que, derrière une catégorie professionnelle, il y a surtout des hommes et des femmes.

Ces femmes, qui sont pour la plupart aussi des mères de famille, quand elles terminent à 22 h à l'intérieur de l'Hôpital cantonal doivent encore aller se changer, donc il faut compter une demi-heure de plus, et retourner à Carouge, parce que, chers collègues, c'est seulement là qu'il existe encore des zones blanches, et on ne sait pas pour combien de temps. Beaucoup de ces infirmières qui finissent tard le soir vont donc jusqu'à Carouge chercher leur voiture, retournent dans une périphérie très largement au-delà de nos frontières, ce n'est pas à Moillesulaz ou dans la région nyonnaise, mais c'est souvent entre Moillesulaz et Samoëns. Cela veut dire qu'elles ont encore pour quarante-cinq minutes, voire une heure, de trajet. Le lendemain, il faut qu'elles soient à 7 h du matin dans l'unité, comme l'a dit M^{me} Ecuillon, pour recevoir le rapport du matin.

Je sais que nous, conseillers municipaux, finissons aussi tard certains soirs, mais le problème du personnel soignant est que, dans certaines unités, c'est beaucoup plus souvent que cela arrive.

Cela étant, j'ai aussi été attentif aux interventions de certains radicaux lorsqu'ils ont dit que c'était à l'Hôpital cantonal de faire quelque chose. Je peux vous dire que la direction de l'Hôpital cantonal a déjà fait beaucoup de choses pour essayer de résoudre ce problème, mais elle ne peut pas inventer des territoires qu'elle n'a pas. Quand les radicaux disent qu'à un moment donné c'est à l'Hôpital cantonal de faire quelque chose, on sait en même temps que ce parti fait tout au niveau fédéral pour enlever de l'argent destiné aux hôpitaux. Je ne vois donc pas comment, d'un côté, on peut dire que c'est à l'Hôpital cantonal de faire quelque chose, alors que, de l'autre côté, on ne lui donne pas...

Le président. Monsieur Jousson, excusez-moi de vous interrompre. Je prie les personnes qui sont sous la tribune d'aller discuter ailleurs, car nous n'entendons plus l'orateur. Monsieur Jousson, poursuivez, s'il vous plaît.

M. Guy Jousson. A l'intention de M. Deshusses, qui dit que je suis naïf, même peut-être que je suis manipulateur, je lui dirai qu'il faut qu'il arrête de me flatter, parce que j'aimerais beaucoup que cela soit comme cela pour qu'on puisse faire avancer la situation du personnel soignant, qui se donne beaucoup.

Je terminerai en disant que, pour cette motion, à l'intérieur des conclusions qu'elle suggère à l'adresse du Conseil administratif, je suis entièrement ouvert à d'autres propositions, mais que la seule chose que je vous demande est de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse pour que, ensemble, nous puissions voir si, par exemple, il faudrait prévoir des navettes de plus ou éventuellement autre chose.

M. Gérard Deshusses (S). En deux mots, vous transmettez, Monsieur le président, je dirai à M. Jousson qu'il a l'art des amalgames maladroits. Il mélange tout. Nous tous, dans cette salle, lui avons dit la même chose, à savoir que cette motion n'était pas un objet qui nous concernait, que c'était le travail des syndicats.

Monsieur Jousson, vous nous parlez de gens qui travaillent jusqu'à 22 h, voire 23 h, et qui reprennent le boulot à 7 h du matin. Je dois dire que des conditions de travail comme celles-ci, en tant que syndicaliste, si j'étais dans les syndicats des hôpitaux, je m'y attaquerais derechef. S'il en est ainsi, ce n'est pas possible, c'est inacceptable, et d'autant plus pour des mères de famille. Quand vous nous proposez des scénarios de ce type, Monsieur Jousson, ce n'est plus une question de transport, c'est une question de conditions de travail.

Nous l'avons dit gentiment, Monsieur Jousson, nous allons vous le répéter encore une fois plus fortement: il ne nous appartient pas à nous, collectivité municipale, d'intervenir dans les affaires entre les employés d'un hôpital et les responsables de la direction de cet hôpital. Il ne nous appartient pas d'intervenir entre ces employés et le responsable légal de tout cela qui est le Canton. Il s'agit prioritairement pour ces gens-là de s'adresser à leur syndicat, car, si nous faisons le travail des syndicats, que feront les syndicats, Monsieur Jousson? Pour notre part, nous avons suffisamment de peine à faire notre travail, nous n'avons qu'à voir à quelle vitesse avance notre ordre du jour pour comprendre que chacun devrait se contenter de travailler de son côté, dans son pré carré, et que ce pré carré que vous nous proposez n'est pas le nôtre.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à une large majorité (1 abstention).

6. Motion de M. Jacques François, M^{me} Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Bernard Paillard, Daniel Künzi, Christian Zaugg, Patrice Zurcher, Bruno Martinelli, M^{mes} Isabel Nerny, Ruth Lanz et Fatiha Eberle: «Pour une égalité de traitement (Fondetec)» (M-331)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que M. Souhail Mouhanna a été désigné par le Conseil municipal comme son représentant auprès du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec);
- que, en cette qualité, il a fait un rapport à la commission des finances du Conseil municipal et à la Commission de surveillance des fondations sur ce qu'il estimait être un mauvais fonctionnement de la Fondetec;
- que, à la suite de ce rapport, le président et le directeur de la Fondetec et, finalement, le conseil de la Fondetec ont assigné M. Souhail Mouhanna en justice pour diffamation;
- que la Fondetec utilise l'argent de la fondation pour les honoraires de ses avocats commis à la cause contre M. Souhail Mouhanna;
- que la dotation de la Fondetec est constituée en totalité par 20 millions de francs votés par le Conseil municipal, argent des contribuables;
- que le principe d'égalité de traitement est un des principes de base d'une justice démocratique,

le Conseil municipal engage le Conseil administratif à prendre en charge les frais d'avocat de M. Souhail Mouhanna, représentant de la Ville de Genève à la Fondetec, dans son litige avec la Fondetec.

M. Jacques François (AdG/SI). Cette motion a un double but, d'une part, de rétablir un semblant d'équité dans le traitement d'une affaire pénale et, d'autre part, d'émettre encore une protestation contre la manière choisie par le conseil de la Fondetec pour essayer de faire taire un de ses membres en complet désaccord avec la gestion de l'institution.

Lorsque M. Mouhanna se trouve effectivement en désaccord profond avec les manières d'agir et la gestion de la Fondetec et qu'il exprime son désaccord devant la Commission de surveillance des fondations et auprès de la commission des finances du Conseil municipal, il agit simplement en homme conscient de ses res-

¹ Annoncée, 2069.

ponsabilités. Rappelons qu'il est alors membre du conseil de la Fondetec sur proposition du Conseil municipal. Dès lors, la plainte en diffamation que lui assigne M. Mouron, directeur de la Fondetec, et M. Sormanni, président de la fondation, est simplement une infamie.

En fait, il s'agit d'attaquer sur la forme pour ne pas avoir à s'expliquer sur le fond, c'est-à-dire sur ce qui ne fonctionne pas à la Fondetec. Au plan politique, ce serait au Conseil municipal d'examiner l'affaire; d'ailleurs, les organes contactés par M. Mouhanna sont effectivement des organes politiques. Seulement voilà, la Fondetec a acquis, de manière que je qualifie de totalement illégitime, son autonomie par rapport au Conseil municipal et se croit tout permis; nous verrons plus tard qu'il s'agit d'une erreur considérable.

Lorsque quelques semaines plus tard, Mesdames et Messieurs, une troisième plainte en diffamation pour les mêmes motifs est déposée par le conseil de la Fondetec, il n'est guère nécessaire d'être un grand clerc pour en comprendre les raisons. La plainte étant la même, il n'y a rien de plus à en attendre si ce n'est que, ce qui est visé, ce sont les frais d'avocats de M. Mouron et de M. Sormanni qui pourront ainsi être pris en charge par la Fondetec, puisqu'elle est elle-même plaignante. D'ailleurs les avocats sont les mêmes. Or les ressources de la Fondetec sont exclusivement celles que ce Conseil municipal lui a attribuées, c'est-à-dire les 20 millions de francs de dotation.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, c'est indirectement le Conseil municipal qui accepte de prendre en charge les frais d'avocats de la Fondetec et, par conséquent, ceux de M. Mouron et de M. Sormanni, puisque c'est le Conseil municipal qui a décidé du financement de la Fondetec. Entre parenthèses, je vous informe que ces frais vont d'ailleurs gonfler les frais de fonctionnement budgétaires, qui sont à plus de 650 000 francs pour cette année, en contradiction totale avec ce qu'avait prévu le Conseil municipal au moment de la constitution de la Fondetec.

Nous pensons donc qu'il serait juste que ce même Conseil municipal décide de prendre en charge les frais d'avocat de M. Mouhanna, son propre représentant auprès de la Fondetec, assigné en justice, je le répète, pour avoir fait son travail: dérangé les petites habitudes de la Fondetec et montré ses graves dysfonctionnements. Mesdames et Messieurs, nous ne demandons pas qu'une escouade d'avocats internationaux soit mise à la disposition de M. Mouhanna; ce que nous voulons, ce que nous demandons, c'est que, symboliquement, sur la seule question de l'affaire judiciaire, une certaine équité soit respectée.

Il n'est évidemment pas question aujourd'hui d'entamer le procès Fondetec-Mouhanna. J'aimerais seulement dire le peu de respect que m'inspire la procédure employée par le conseil de cette fondation, dont plusieurs membres sont membres du Conseil municipal, par son directeur, M. Gilbert Mouron, par son

président, M. Daniel Sormanni. Cependant, j'ai l'impression que le conseil de cette fondation risque bien de devenir l'acteur de la énième version de l'arroseur arrosé. J'aimerais aussi dire aux représentants de la Fondetec que nous constatons qu'un nombre toujours croissant de membres de notre Conseil municipal en vient à penser qu'il est impératif que cette fondation s'en retourne sous le contrôle du Conseil municipal, comme les arrêtés municipaux votés par ce Conseil et qui sont à l'origine de sa création le stipulaient.

Notre groupe proposera des solutions, mais il est prêt également à discuter et à partager toutes solutions qui lui paraîtront bonnes pour le fonctionnement de la Fondetec. Nous espérons la concrétisation très proche de ce travail. Je vous engage donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, en étant conscients qu'il s'agit avant tout de mettre en garde les conseillers municipaux contre l'emploi de procédures judiciaires pour régler des conflits qui doivent se régler à travers l'institution politique.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Nous avons ce soir, comme parfois en politique, un moment curieux, un moment peut-être privilégié où il faut savoir distinguer entre deux débats: le petit et le grand. Le petit est plutôt affectif, et nous n'en ferons pas l'économie. Par conséquent, pour le groupe socialiste, je vais vous en toucher deux mots. Ensuite il y a le grand, le vrai, et celui-ci on tend de plus en plus à l'escamoter.

Le petit est celui qui est très difficile à accepter pour nous, gens de gauche, l'ensemble de l'Alternative, parce qu'il oppose deux camarades avec lesquels nous avons travaillé depuis des années, parfois depuis vingt-cinq ans, que cela soit avec l'un ou l'autre et, en ce qui me concerne, avec les deux.

Nous avons quelque peu l'impression, dans ce débat-là, que nous avons quitté le monde des adultes pour glisser parfois au monde de l'enfance. Il n'y a qu'à voir les attitudes, les réflexions que l'un et l'autre font parfois pour se demander si l'on n'aurait pas abouti dans le préau de l'école. Pour être plus poétique, je dirai que, parfois, on a même l'impression qu'on est dans la *Guerre des boutons*, mais la *Guerre des boutons* finit mal pour les gamins.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que ce petit débat-là est dommageable pour tous et non pas seulement pour un parti ou pour un groupe de partis, mais pour l'ensemble du monde politique; il est détestable et, en tant que Parti socialiste, nous ne voulons en tirer ni des profits ni des déficits douteux; nous tenons à ne pas attiser les querelles. Nous regrettons infiniment cette situation et nous laissons faire la justice, parce que nous pensons que c'est à elle qu'il

convient maintenant de décider, plainte contre plainte. Et c'est dramatique. Nous vous rappelons que de son côté, à la demande même du Conseil municipal, en tout cas sur sa proposition, la Fondetec est en train de faire établir son propre audit. Par conséquent, il devrait bientôt nous parvenir et il constituera un outil de plus pour notre réflexion.

J'aimerais aussi vous dire que les propos jugés diffamatoires pour l'un des camarades auquel ils étaient adressés sont des propos qui ont débouché, entre autres, sur sept rapports de contrôles financiers de la Fondetec et que ces sept rapports, néanmoins, concordent tous, c'est-à-dire qu'ils montrent que la Fondetec ne fonctionne pas si mal que cela.

J'entends déjà certains d'entre vous dire que ces sept rapports ne sont pas crédibles. D'accord, Mesdames et Messieurs, si vous mettez en doute sept rapports successifs qui nous viennent tant de la municipalité que du Canton, alors je vous mets en garde, car c'est dire que nos institutions politiques, nos institutions cantonales, notre République a quelque chose de pourri en elle et que, plutôt que de nous occuper de la simple Fondetec, il vaudrait mieux prioritairement nous intéresser à nos institutions cantonales et municipales, parce que le petit problème de la Fondetec ne serait qu'un atome dans l'ensemble de la pourriture que représenterait notre corps économique, social et politique. Sept rapports qui concordent, cela fait quand même beaucoup et cela laisse songeur. Laissons, je le répète, faire la justice, puisqu'elle a été convoquée, même si je le regrette. En principe, nous aurions dû nous entendre différemment, mais cela n'a pas été le cas et, encore une fois, nous le déplorons.

Et puis il y a le grand débat, et nous sommes contents ce soir d'entendre M. François, pour l'Alliance de gauche, nous dire ce que nous souhaitons nous aussi depuis longtemps, à savoir qu'effectivement il y a dans les discours de M. Mouhanna des éléments qui sont extrêmement importants. Si les responsables de la Fondetec ont jugé que certains propos étaient diffamatoires, il n'empêche que nous sommes reconnaissants à M. Mouhanna, et je crois que les membres de la Fondetec lui sont aussi reconnaissants d'avoir émis des critiques. Ce n'était pas seulement son droit, mais son devoir que d'émettre des critiques sur le fonctionnement de la Fondetec.

Les remarques que M. Mouhanna a formulées nous ont amenés à concevoir et à comprendre que les statuts qui avaient été mis en place lors de la création de la Fondetec étaient des statuts qui ne correspondaient pas à ce qu'avait demandé le Conseil municipal de l'époque. Voilà des choses qui sont extrêmement importantes. Mais on ne peut pas en accuser la Fondetec, puisque c'est le Conseil administratif de l'époque qui a signé ces statuts et que le conseiller administratif qui les a approuvés est maintenant à la retraite: c'était M. Rossetti, membre du Parti radical.

Au-delà de cela, on le dit peu ici, on le dit à mots couverts, on le dit dans les couloirs, il est vrai que beaucoup d'entre nous – le groupe socialiste aussi – se posent la question de savoir s'il n'eût pas mieux valu avoir une fondation de droit public plutôt qu'une fondation de droit privé; mais je vous renvoie au *Mémorial*, Mesdames et Messieurs: le Conseil municipal de l'époque ne voulait pas d'une fondation de droit public. Reste, et c'est là que c'est important et qu'il faut faire des propositions constructives – encore une fois, je remercie mon collègue et ami Jacques François – alors que nous sommes dans la situation où, à terme, et c'est en quelque sorte normal, vu le rôle qu'a la Fondetec, il va falloir choisir de la recapitaliser ou non.

En ce qui nous concerne, nous, groupe socialiste, sommes prêts à entrer dans la démarche d'une recapitalisation, pour des raisons simples, c'est que les objectifs poursuivis par la Fondetec, qu'il faut encore sans doute redéfinir, sont des objectifs qui restent nécessaires surtout devant la crise qui nous vient et qui menace d'être encore plus forte que les précédentes. Mais ce n'est pas parce que nous recapitaliserions cette Fondetec qu'il faudrait, pour le moins, maintenir les statuts tels qu'ils sont et garder une fondation de droit privé. Il sera nécessaire de rediscuter de l'ensemble. Pour ma part, je propose que nous nous mettions tous autour d'une table, non pas seulement les membres de l'Alternative, mais aussi ceux de l'Entente pour définir ce que nous voulons de la Fondetec, si nous en voulons encore, et définir à quel titre, par quelles conditions nous passerions pour la recapitaliser. Cela, ce sont des mesures constructives.

Pour ce qui est du petit débat, on ne peut que le regretter infiniment. Quant à Souhail Mouhanna, qui est un camarade de très longue date, s'il a des soucis d'ordre financier, s'il est tourmenté par des problèmes d'équité, nous sommes prêts à l'aider, mais c'est là une cuisine interne aux partis, socialiste notamment, et qui n'intéresse pas le Conseil municipal.

M. Jacques François (AdG/SI). J'ai quelques réponses à donner à M. Deshusses. Premièrement, une plainte pénale, ce n'est plus tout à fait la «guerre des boutons» et je trouve que, traiter cette affaire de gaminerie, cela peut aller lorsqu'on s'engueule en commission ou même dans cet auditoire, mais qu'à partir du moment où on dépose plainte, la «guerre des boutons» est terminée et que les choses deviennent sérieuses pour celui qui est assigné en justice. Je trouve donc que c'est un peu léger de la part de M. Deshusses.

Deuxièmement, j'ai écouté son histoire avec intérêt. D'abord, le but de cette motion n'est pas du tout de dire ce que l'on pense d'une manière générale de la Fondetec. M. Deshusses s'est trompé de débat; il s'agit de la motion sur l'équité de traitement, qu'il n'a évidemment pas traitée, si ce n'est qu'il a voulu faire une petite obole dans son coin.

Les contradictions dans ce qu'a dit M. Deshusses sont assez amusantes. D'abord, il a cité sept rapports qui disaient que la Fondetec fonctionnait bien et, après, il nous a expliqué pourquoi il fallait la transformer. (*Remarque de M. Deshusses.*) Il n'y a peut-être pas forcément contradiction, Monsieur Deshusses, les rapports ne rendant compte que de ce qu'ils veulent voir et peuvent voir; je n'ai jamais dit que les rapports étaient faux, j'ai dit que les rapports ne voyaient qu'une partie de la réalité. On le sait très bien, il n'y a qu'à voir tous ces rapports d'audit formidables sur toutes ces sociétés qui ont fait faillite trois mois après... Je pense donc que le débat n'est pas celui de la Fondetec aujourd'hui.

Ce qu'a esquivé M. Deshusses est de dire ceci: la Fondetec et ses fonds propres sont en train de payer les avocats de deux personnes qui assignent M. Mouhanna, autre membre de la fondation, en justice, alors que M. Mouhanna doit se défendre avec ses sous. Je ne trouve pas cela normal, c'est tout. La justice est là. Le débat sur une modification éventuelle du fonctionnement de la Fondetec est un autre débat, et ce débat-là nous ne le loupérons pas, mais il n'aura pas lieu ce soir.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me lève pour dire que je suis en total accord avec M. François sur le principe qui est posé. Je suis en total désaccord avec M. Deshusses en ce qui concerne la notion de petit et de grand débat. Je crois qu'il n'y a pas un débat qui soit petit, qui consiste à examiner les problèmes de rapports des administrateurs de fondations et un grand débat qui consisterait à fausser le débat en nous parlant de rêves futurs qui consisteraient à imaginer que la Fondetec va s'amender.

Le problème n'est pas du tout celui-là. Le problème est le suivant: il y a un débat personnel et un débat plus large. Il y a, en effet, le problème de M. Mouhanna à l'égard des autres membres du conseil de fondation et un débat plus large, qui n'a pas la particularité d'être grand ou petit, qui est celui de l'ensemble des mandats d'administrateurs qui sont confiés à des membres du Conseil municipal, désignés par les membres mêmes de ce dernier. Je vais vous glisser une confidence. Dans un conseil d'administration, où vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, j'avais posé la question à l'honorable président de celui-ci de la responsabilité des administrateurs et de la police d'assurance qu'il convenait de souscrire à cet égard. Le président du conseil d'administration m'a répondu que la société était saine et que, par conséquent, il n'y avait aucune raison de nous assurer et que, subsidiairement, cela n'avait pas de sens, puisque, de toute façon, dès lors que nous détenions notre mandat du Conseil municipal, la responsabilité était prise par le Conseil municipal ou par la Ville de Genève de couvrir les éventuels préjudices.

J'aimerais simplement vous dire – je vois M. Ferrazino sourire... – qu'une telle réponse est parfaitement contraire à la loi, qu'il n'y a aucun doute sur le fait que chacun d'entre nous, qui siège sur la base de la volonté du Conseil municipal avec un mandat d'administrateur ou un autre, siège sous sa seule responsabilité. Ce que j'aime dans la motion déposée par M. François et les membres de son groupe, c'est qu'effectivement, enfin, elle met ce débat sur la table. Il est bien clair que chacun d'entre nous, comme chacun au Grand Conseil, qui siège dans un conseil d'administration siège sous son unique responsabilité. Par voie de conséquence – et j'en suis navré pour M. Mouhanna, qui a toute ma sympathie et qui sait à quel point je le soutiens dans sa démarche, du début jusqu'à la fin – nous ne pouvons le soutenir dans le cadre de cette démarche, ce d'autant plus que, au pire, l'assistance juridique est en mesure de lui venir en aide.

Cette remarque pour faire remarquer que, si nous acceptons – bien que cela me torde les tripes de le dire – d'entrer en matière pour dire qu'il appartient au Conseil municipal de provisionner l'avocat de M. Mouhanna, cela signifierait que je donnerais implicitement raison à ce président de conseil d'administration qui me disait des horreurs. Il faut bien être conscients, au contraire, de la responsabilité que vous avez déléguée à chacun des administrateurs que vous avez désigné, qui aux Transports publics genevois, qui aux Services industriels, qui ailleurs, et que chacun travaille sous sa propre responsabilité et que les malheurs qui touchent M. Mouhanna doivent le toucher dans le cadre de son budget.

Cela dit, de vous à moi, comme les avocats aiment le dire parfois entre confrères quand un procès est fort mal engagé, M. Mouhanna récoltera les dépens et, ce faisant, son avocat sera de la sorte raisonnablement honoré.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti va soutenir cette motion. J'aimerais faire quelques remarques. Premièrement, nous disposons probablement de l'ensemble des rapports au sujet de la Fondetec, mais de rapports extérieurs à la Fondetec, nous n'en avons pas eu sept, nous en avons eu deux. L'un est celui de Surveillance des fondations et l'autre est celui du Contrôle financier de la Ville de Genève. Pour nous, nous n'avons pu avoir un avis extérieur à la Fondetec qu'à partir de deux rapports.

Deuxièmement, nous continuons de considérer que la Fondetec est un organisme important par rapport à la vie économique genevoise, qui a su prendre sa place, qui probablement correspond à certaines attentes et nous espérons bien que la Fondetec pourra continuer d'œuvrer. Nous considérons aussi qu'elle devra connaître certaines transformations fondamentales. Cela n'est pas le propos, mais je tenais quand même à le dire, parce que cela donne l'optique dans laquelle nous avons pris notre position.

Troisièmement, en ce qui concerne un audit qui a été demandé par la Fondetec, il est clair que, jusqu'à récemment, il était coutume qu'une organisation mandate elle-même un organisme pour en recevoir une évaluation. Ces derniers temps, vous l'avez vu à plusieurs reprises, tant pour des entreprises que pour des organisations, on s'aperçoit que seul un organisme extérieur, qui n'est pas mandaté directement par l'entreprise ou l'organisation, peut vraiment donner une évaluation indépendante. Nous considérons que les représentants de la Fondetec aurait dû faire œuvre de pionnier en la matière en disant: «Ecoutez, il ne nous appartient pas de mandater nous-mêmes un bureau d'études, mais, par contre, nous comprenons fort bien que le Conseil municipal veuille avoir une information à ce sujet et, si le Conseil municipal le veut, c'est à lui de mandater un bureau pour faire cette évaluation.»

Finalement, pour nous, c'est une question de principe, parce que la démonstration de M. Froidevaux est évidemment tout à fait élégante et probablement absolument correcte, mais il nous semble que, jusqu'à nouvel avis, à savoir que nous redéfinissons peut-être la manière dont nous couvrons les gens qui s'engagent dans un mandat, il y a quand même eu un certain déséquilibre. En ce sens, il eût été judicieux que les élus, nos proches, nos anciens proches ou certains encore proches, se sentant lésés, demandent qu'il y ait un certain arbitrage ou qu'une certaine médiation soit trouvée. Mais ils ont cru bon de mettre en œuvre la justice et, par voie de conséquence, celui que nous avons aussi délégué, en l'occurrence M. Souhail Mouhanna, se trouve dans une situation où, même s'il a la pleine responsabilité, s'il a lui-même cette autonomie qui en même temps le met dans cette situation difficile, il ne nous paraît pas correct qu'il en subisse les conséquences. Espérons, comme M. Froidevaux l'a dit, qu'il n'y aura pas de conséquences financières, mais, à défaut d'en être certains, nous préférons dire oui à la motion.

Pour terminer, je dirai qu'il est peut-être souhaitable que le Conseil administratif ou nous-mêmes, à cette occasion, étudions une possibilité de couverture financière par rapport à ce type de situations, du genre de la protection juridique, comme cela se pratique à plusieurs endroits. Par exemple, les cadres de l'administration cantonale bénéficient d'une protection juridique pour le cas où ils se trouveraient attaqués. C'est quand même correct, parce que, finalement, même si on est responsable, ce n'est pas pour autant qu'on a les moyens financiers de pouvoir se défendre avec les moyens qu'il faut, contre des attaques de poids lourds.

Par conséquent, Monsieur le président, nous soutiendrons cette motion en espérant que le Conseil administratif sache trouver la formule adéquate.

M. Pierre Losio (Ve). En ce qui concerne les Verts, nous pensons qu'il n'y a pas de petit ni de grand débat dans une question comme celle qui concerne la Fon-

detec. La raison en est bien simple: même si ce débat peut avoir lieu selon le mode de fonctionnement d'un fusil à pompe, à deux coups, avec ultérieurement un débat sur le fond, nous pensons que c'est un sujet de première importance parce que c'est nous, Mesdames et Messieurs, qui avons voulu cette Fondetec. Cette Fondetec a été créée par le Conseil municipal, qui a décidé d'y mettre de l'argent et qui maintenant est directement concerné en reconnaissant que les moyens d'action qu'il a sur la Fondetec sont bien maigres par rapport à la volonté qui avait été exprimée, notamment concernant les statuts.

Nous avons discuté à l'intérieur de notre groupe et je ne vous cache pas que les arguments qui viennent d'être énoncés par tous les préopinants ont été exprimés de part et d'autre à l'intérieur du groupe. Par le fait que certains d'entre nous siègent à la commission des finances, ils ont connaissance de certains rapports. Je ne vous cache pas que le rapport de la Surveillance des fondations, et ceux qui siègent à la commission des finances le savent, je l'ai qualifié de «bulgare», pour moi c'est un rapport extrêmement complaisant et lisse. En revanche, le rapport du Contrôle financier nous a semblé beaucoup plus sérieux, ce qui ne nous amène pas pour l'instant à nous prononcer sur le fond.

Le fait d'avoir entendu toutes les opinions à l'intérieur du groupe nous a amenés à donner à chacun des membres du groupe la liberté de vote sur ce sujet particulièrement délicat en ce qui concerne non seulement M. Mouhanna et la Fondetec, mais en ce qui concerne tout le Conseil municipal.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 27 oui contre 21 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal engage le Conseil administratif à prendre en charge les frais d'avocat de M. Souhail Mouhanna, représentant de la Ville de Genève à la Fondetec, dans son litige avec la Fondetec.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, M^{mes} Alexandra Rys et Alice Ecuivillon: «Pour un inventaire exhaustif des immeubles occupés par la Ville» (M-332)¹.

PROJET DE MOTION

Avant de donner suite à toute nouvelle demande d'investissement pour l'acquisition d'objets immobiliers tels que bureaux, arcades, dépôts, ateliers, etc., le Conseil municipal devrait connaître la composition de son patrimoine, d'une part, et la liste des locations conclues dans les immeubles qui ne lui appartiennent pas, d'autre part.

Dès lors qu'il est nécessaire de recenser le nombre et l'emplacement de tous les locaux et surfaces occupés par les services de l'administration municipale ou par des tiers, subventionnés ou non,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à dresser un inventaire exhaustif des objets immobiliers (bureaux, dépôts, ateliers, locaux et surfaces divers) occupés par des services de la Ville de Genève ou mis par celle-ci à la disposition de tiers.

Cet inventaire comportera, pour chaque objet, au minimum les renseignements suivants:

- emplacement;
- surface totale;
- surface effectivement utilisée;
- activités déployées;
- nombre de personnes ou de postes de travail occupés

et, dans le cas d'objets en location:

- loyer annuel;
- autres frais liés;
- échéance du bail.

Les résultats de cet inventaire devront être communiqués au Conseil municipal dans les trois mois après acceptation de la présente motion par le Conseil municipal.

M. Jacques Finet (DC). Je prends la parole très brièvement sur cette motion. Nous nous souvenons avoir entendu un conseiller administratif, il s'agissait de M. Tornare, le 15 janvier 2003, nous dire à propos du 99 de la rue de Lyon que les

¹ Annoncée, 2069.

locaux disponibles en ville de Genève n'étaient pas légion. C'est possible, mais nous n'en sommes pas entièrement persuadés et nous sommes persuadés, au vu de certains exemples, que la Ville dispose de locaux dont elle ne sait pas toujours très bien à quoi ils servent, à quelles associations ils sont destinés et pour combien de temps ils sont occupés.

Nous pensons que ce serait utile de faire un recensement tout à fait objectif et exhaustif de tous les locaux qui sont à la disposition de la Ville, avec des informations concernant leur taux d'occupation, leurs locataires, le coût du loyer, etc. Je crois que ce n'est pas la peine d'en dire plus et je vous demande de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à dresser un inventaire exhaustif des objets immobiliers (bureaux, dépôts, ateliers, locaux et surfaces divers) occupés par des services de la Ville de Genève ou mis par celle-ci à la disposition de tiers.

Cet inventaire comportera, pour chaque objet, au minimum les renseignements suivants:

- emplacement;
- surface totale;
- surface effectivement utilisée;
- activités déployées;
- nombre de personnes ou de postes de travail occupés

et, dans le cas d'objets en location:

- loyer annuel;
- autres frais liés;
- échéance du bail.

Les résultats de cet inventaire devront être communiqués au Conseil municipal dans les trois mois après acceptation de la présente motion par le Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. En raison de l'absence de la motionnaire, M^{me} Renate Cornu, la motion M-333 est reportée.

8. Résolution de M^{me} Sophie Fischer, MM. Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Marie Hainaut: «Pour des institutions de la petite enfance adaptées aux besoins des familles» (R-45)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

- le calendrier «scolaire» appliqué aux institutions de la petite enfance est parfaitement inadapté aux besoins liés aux enfants en bas âge (rentrée et vacances scolaires, etc.);
- les parents rencontrent de grandes difficultés à trouver des modes de garde alternatifs temporaires lors des fermetures des institutions de la petite enfance;
- de tels problèmes doivent trouver une solution rapide;
- la Ville de Genève est un partenaire incontournable des institutions de la petite enfance qu'elle finance à plus de 50% en plus du soutien logistique et administratif qu'elle leur apporte,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entrer en contact, sans plus attendre, avec les comités et les directrices des institutions de la petite enfance, par le biais de la Délégation à la petite enfance, afin d'envisager avec eux un fonctionnement et des horaires plus adaptés aux besoins des familles dont les parents exercent une activité professionnelle.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, je demande le report de cette résolution, si possible, parce que je souhaiterais que le magistrat en charge des affaires sociales, M. Manuel Tornare, soit présent quand nous en discuterons.

¹ Annoncée, 2069.

Le président. Très bien, nous reportons ce point à... (*M^{me} Salerno demande la parole.*) Madame Salerno, vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Pour ma part, Monsieur le président, je souhaite qu'on ait le débat ce soir. D'abord, je pense que c'est un objet important qui tient à cœur au groupe libéral. M. Oberholzer et M. Hainaut sont présents dans la salle, et je sais que ce sont deux conseillers municipaux tout à fait capables de nous présenter cette résolution; quant à M^{me} Fischer, nous savons désormais qu'elle a démissionné. Ensuite, M. Tornare n'est pas là, c'est vrai, mais il est fort possible que, pour des raisons que nous ne connaissons pas, M. Tornare soit aussi absent lors des prochaines séances. Je pense que l'ordre du jour est long; nous avons deux séances supplémentaires prévues pour le 24 février. Aussi, je souhaite que le débat ait lieu et je demande qu'il ait lieu maintenant.

Mise aux voix, la demande de traiter immédiatement la résolution R-45 est acceptée par 19 oui contre 11 non (11 abstentions).

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Historiquement, c'est effectivement M^{me} Sophie Fischer qui est l'âme de cette motion, mais elle n'est plus parmi nous. Néanmoins, vous me permettrez ce soir d'expliquer un peu les raisons de cet objet.

Je crois que ce que nous visons à obtenir est tout à fait clair dans le libellé de la motion. Les institutions de la petite enfance, comme vous le savez, sont essentiellement soutenues par la subvention que nous donnons à ces institutions et le groupe libéral s'est un peu ému – pour ne pas dire qu'il a été choqué – à la lecture d'un article qui est paru, sauf erreur, en septembre dernier dans la presse pour dire que ces institutions fermaient pour cause de vacances et que, de ce fait, elles mettaient les parents et les enfants dans des situations un peu difficiles.

Finalement, nous considérons que, comme nous sommes le bailleur de fonds essentiel de ces institutions, nous avons également un mot à dire quant à l'horaire et ce que nous entendons obtenir et faire avec l'argent que nous mettons à la disposition de ces institutions. L'objectif des institutions de la petite enfance est de répondre en priorité aux demandes des familles qui cherchent, et vous le savez, parfois désespérément des places dans les crèches, les garderies et les jardins d'enfants pour nos cadets. Ces institutions ont passablement de difficulté à pouvoir satisfaire cette demande et, année après année, nous avons des demandes accrues dans ce sens. Nous avons encore traité, lors de notre dernière session plénière, de la proposition PR-249, qui nous présentait un crédit de plus de 8 mil-

lions de francs pour faire face à ce problème en termes d'investissements et nous avons, budget après budget, des augmentations pour le fonctionnement et cette subvention.

C'est pour cela que nous avons déposé ce projet de résolution, de façon que le magistrat en charge des affaires sociales ait un discours un peu plus musclé vis-à-vis de nos partenaires subventionnés, en leur disant que nous sommes d'accord de les subventionner et de consacrer un peu plus de 40 millions de francs année après année au fonctionnement de leurs institutions, mais que nous attendons également un retour sur nos investissements, à savoir que les horaires des crèches, notamment pendant les vacances scolaires, soient un peu moins rigides que ceux qu'ils ont pratiqués pour l'instant.

Préconsultation

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Nous, les radicaux, qui avons toujours soutenu les institutions de la petite enfance, ne nous opposons pas au renvoi de cette résolution au Conseil administratif, bien que nous soyons surpris par cet objet libéral. Faut-il rappeler que, lors de la dernière session du Conseil municipal, en janvier 2003, les libéraux ont refusé l'entrée en matière sur le crédit extraordinaire de 8,4 millions de francs destiné à développer 300 nouvelles places dans le secteur de la petite enfance.

Les radicaux font confiance au magistrat pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée rapidement, tout en étant conscients de la pénurie d'éducatrices qualifiées sur l'ensemble du canton et en rappelant que, plus l'offre est développée, non seulement la demande croît, mais également les coûts.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'avoue que le groupe socialiste a aussi été particulièrement étonné du fait que cette résolution émane du groupe libéral, d'ailleurs un peu pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être soulevées par M^{me} Hämmerli-Lang. D'abord, il y a de cela quelques semaines, le groupe libéral a refusé le crédit de 8 millions de francs qui concerne quand même 300 nouvelles places d'accueil dans les crèches. Ensuite, à l'occasion de chaque budget, lorsqu'on parle d'engager du personnel pour les institutions de la petite enfance, de mettre les salaires à niveau, de financer de nouvelles crèches, le groupe libéral est toujours systématiquement opposé à des engagements financiers dans ce domaine-là.

En définitive, le groupe libéral a donc un discours à l'occasion de la présente résolution qui consiste à dire qu'il faudrait engager une discussion avec les parte-

naires des institutions de la petite enfance et que, puisque la Ville est un bailleur important, il faudrait peut-être que le magistrat tienne un discours plus musclé. Mais je vous rappelle que ces discours ont lieu, qu'ils ont lieu notamment au niveau d'une instance qui s'appelle la commission consultative de la petite enfance; les discussions qui ont lieu dans cette commission sont des discussions beaucoup plus générales, qui ne se font pas au coup par coup. Je pense que c'est difficile politiquement, chaque fois qu'on vous propose l'acquisition d'endroits, des rénovations, des créations de postes, de refuser en disant que cela coûte cher, que le privé s'en charge, puis, parallèlement, de proposer des résolutions qui disent aux partenaires sociaux de se mettre autour d'une table pour discuter d'horaires plus adaptés.

Si l'on souhaite des horaires plus adaptés, parce qu'on souhaite une flexibilisation des conditions de travail, alors, effectivement, je comprends mieux les propos de la résolution R-45, mais je ne suis même pas sûre que cela en soit vraiment l'objectif.

Je voudrais terminer mon intervention pour dire que nous savons que le magistrat Manuel Tornare a proposé depuis le départ une municipalisation des institutions de la petite enfance, qu'à notre avis la municipalisation est le seul acte politique cohérent qui permettra à la Ville d'avoir un instrument de planification et d'harmonisation des conditions d'accueil, notamment des enfants dans les institutions de la petite enfance. Simplement, chaque fois que nous avons commencé à débattre sur la municipalisation au sein de cette enceinte, vous, le Parti libéral, avez été contre; au sein de la commission consultative pour la petite enfance, vous êtes contre aussi, donc il faudrait savoir un peu à quel discours vous souhaitez vous rallier.

En même temps, j'avoue que, quand on lit cette résolution, on a un peu de la peine à comprendre, parce que proposer de discuter sur des horaires qui sont plus adaptés, cela veut tout de même dire entrer en matière sur une politique d'aide à la famille, mais une politique d'aide à la famille passe par des allocations familiales, par des soulagements d'impôts concernant les familles, par l'offre en matière de petite enfance et passe aussi par une assurance maternité. Je veux dire que c'est une politique publique sociale présentant de nombreux aspects qui sont à différencier, mais qui, en même temps, forment un tout; or, vous, Parti libéral, vous avez toujours été opposés à ces différents aspects.

Je vois peut-être que la résolution R-45 fait un pas avant, que, après tout, le Parti libéral peut aussi changer d'avis. De cela, le groupe socialiste avec moi, nous en serions résolument contents, parce que, effectivement, nous pensons qu'un développement de notre société passe aussi par un appui aux familles et que, pour cela, il faudra développer l'offre concernant le domaine de la petite enfance. Mais pour le faire de manière rationnelle, cohérente, harmonisée et pla-

nifiée, cela ne pourra passer, Mesdames et Messieurs les libéraux, que par une municipalisation, ce qui occasionnera effectivement des coûts, mais en même temps des bénéfices pour l'ensemble de la société. J'espère que cette résolution nous amène à comprendre que vous pouvez, progressivement, changer d'avis sur cette thématique; je l'espère, cela serait vraiment temps.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je vais appuyer ce qui vient d'être dit par les radicaux, mais j'ajouterai que c'est quand même très démagogique de la part du Parti libéral de nous faire une proposition pareille. Nous sommes toujours dans la même ligne, faire plus avec moins, mais sur le dos de qui? Sur le dos des conditions de travail du personnel. C'est se moquer des gens, ce n'est pas nouveau.

Il est vrai que l'amélioration de la prise en charge des enfants doit être faite. Nous vous attendons, effectivement, aux prochaines votations sur les moyens permettant de respecter les familles, les enfants et le personnel. Nous refuserons cette résolution.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Il ne s'agit pas de faire plus avec moins, mais de faire peut-être un petit peu plus avec autant. Vous me permettrez de répondre à quelques remarques qui ont été faites. Sans doute n'avons-nous pas su être suffisamment clairs lors de la dernière session plénière au sujet des institutions de la petite enfance. C'est de nouveau une confusion que j'entends ce soir entre les 8,4 millions de francs demandés par la proposition PR-249 et sur lesquels vous êtes entrés en matière lors de la dernière session plénière et les 40 et quelques millions de francs que nous votons au budget.

Il ne faut pas confondre un investissement dans la pierre pour construire physiquement des crèches et des lieux pour la petite enfance avec une subvention de plus de 40 millions de francs qui sert au fonctionnement de ces institutions. Ce n'est pas la même chose et ces 8,4 millions de francs que le magistrat Tornare nous demandait lors de la précédente session, nous ne pouvions pas les accepter, parce que nous considérions que c'était effectivement un chèque en blanc que nous votions avec une autorisation de dépense de 8,4 millions de francs. Il est plus facile pour un magistrat d'avoir 8,4 millions dans sa poche à dépenser que de revenir, je dirai, semaine après semaine, devant notre Conseil municipal en nous disant qu'il a une opportunité ici pour 500 000 francs, qu'il a des travaux là pour 1 million et qu'il tient à nous présenter les objets concernés. C'était l'esprit de notre opposition au mois de janvier.

En ce qui concerne les remarques qui ont été faites sur la municipalisation des institutions de la petite enfance, Mesdames et Messieurs, vous me permettrez de

m'étonner un peu. Depuis 1999, date depuis laquelle le magistrat Tornare est en place, celui-ci nous promet cette municipalisation. La proposition à ce sujet, qui devait d'ailleurs être rédigée par une de vos anciennes collègues, Mesdames et Messieurs du groupe socialiste, nous l'attendons toujours. A l'époque où je présidais la commission consultative de la petite enfance, cet objet aurait dû être présenté, mais il ne l'a pas été. Maintenant, je crois que cette proposition a enfin été faite à la commission consultative de la petite enfance, mais nous l'attendons toujours. Comment se fait-il que nous n'ayons pas été saisis il y a une année ou deux d'une proposition qui paraît tellement évidente, tellement facile et tellement simple, et qui semble être la panacée à tous les problèmes de la petite enfance? Je vais vous le dire: c'est parce que cette proposition a de tels effets pervers, en termes de masse salariale et vis-à-vis des comités de crèches qui s'occupent de nos enfants et des crèches, qu'elle a un effet démobilisateur profond sur les gens qui se sont investis depuis des années dans le domaine de la petite enfance en Ville de Genève.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts refuseront la résolution R-45. Je crois que nous, l'Alternative, n'avons pas attendu le Parti libéral pour nous occuper des institutions de la petite enfance. Nous sommes parfaitement au courant que nous pourrions encore améliorer les horaires de celles-ci, mais le fait que le Parti libéral – cela a déjà été dit, mais je le répète – ose déposer une résolution dans ce sens, parce que, personnellement, une conseillère municipale libérale est concernée par cette problématique, que, tout à coup, il s'intéresse à la petite enfance, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à maintenant, nous dérange.

Je dirai alors que les Verts refuseront cette résolution pour des raisons de mauvaise humeur. Sur le fond, nous pensons aussi que les horaires peuvent être améliorés, mais cela veut dire qu'il faut considérer la problématique dans son ensemble. Il existe un statut du personnel, des conventions collectives, et tout cela devrait être transformé; peut-être que, selon les vœux du Parti socialiste, nous irons finalement vers une municipalisation des institutions de la petite enfance.

M. Didier Bonny (DC). Finalement, j'ai entendu que cette résolution n'est pas si inintéressante que cela, mais elle vient du Parti libéral et, donc, il faut la refuser. Je trouve cet argument un peu léger, même si je peux le comprendre. Effectivement, lors de l'examen et du vote du dernier budget, en décembre 2002, le Parti libéral avait voulu couper plusieurs millions au sein du budget de la petite enfance et il est vrai que cela n'avait pas été très apprécié, y compris dans les rangs démocrates-chrétiens. Hélas, ce soir, le Parti libéral paie vraisemblablement ce mouvement de mauvaise humeur qu'il avait voulu faire à l'époque et c'est bien dommage.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que j'aimerais essayer de vous convaincre d'oublier que cette résolution vient du Parti libéral et de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse pour voir où nous en sommes... (*M. Manuel Tornare entre dans la salle.*) Ah, M. Tornare arrive, c'est très bien; je propose donc de renvoyer cette résolution à la commission sociale et de la jeunesse pour voir où nous en sommes par rapport aux horaires des différentes institutions de la petite enfance. Ayant moi-même été ces dernières années un grand utilisateur des institutions de la petite enfance, via mes enfants, je dois dire qu'il est vrai que les horaires, par exemple ceux des jardins d'enfants, ne correspondent pas aux horaires professionnels et qu'il est évident qu'il faudrait les adapter. Mais il est clair qu'adapter les horaires veut aussi dire augmenter le personnel et les subventions; je crois qu'on ne peut pas en faire l'économie, c'est le cas de le dire.

En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à aller dans ce sens-là. Je crois qu'il serait bon de renvoyer cette résolution à la commission sociale et de la jeunesse et d'entendre M. Tornare sur ce sujet. Ce serait également l'occasion de préparer le terrain par rapport à une municipalisation ou non, car, là, effectivement, je rejoins ce qu'a dit M. Oberholzer. Il est vrai que, de cette municipalisation, on en parle, mais on ne la voit jamais venir. Est-ce qu'enfin nous aurons un débat là-dessus? Je pense que ce sera pour la prochaine législature. Pour l'instant, je suppose que le magistrat veut rester un peu prudent à la veille des élections.

Cependant, pour l'instant, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, oubliez que cette résolution provient des bancs libéraux et renvoyez-là à la commission sociale et de la jeunesse. Je pense que tout le monde aura à y gagner et, en premier lieu, la petite enfance.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Inutile de vous dire que nous avons été également surpris par le dépôt de cette résolution. Nous adhérons totalement aux propos de M^{me} Salerno...

M. Georges Queloz (L). Cette résolution a été déposée avant le débat sur le budget.

M^{me} Liliane Johner. Je crois que la Délégation à la petite enfance est tout à fait à l'écoute des préoccupations des parents. Je sais, pour l'avoir vécu, que certains jardins d'enfants ont pu augmenter leurs horaires à la demande des parents. Je crois que cela ne posait pas de problèmes. Seulement, qui dit augmentation des horaires dit surcoût. Ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est si le Parti libéral est

prêt à entrer en matière pour des augmentations. Il y a des conventions collectives, et je crois que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut s'y plier et que si le personnel doit travailler plus longtemps, il doit être plus payé; c'est tout à fait normal.

Je ne comprends donc pas le dépôt de cette résolution, mais, en tout cas, en ce qui nous concerne, nous la refuserons.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je voudrais répondre rapidement à l'interrogation de mon collègue Didier Bonny, car je pense qu'elle est pertinente et qu'elle mérite une réponse. Si nous, groupe socialiste, refusons ce soir d'entrer en matière et de renvoyer cette résolution au Conseil administratif, ce n'est pas parce qu'elle vient des bancs libéraux. Nous sommes peut-être dogmatiques, mais nous ne sommes pas totalement ahuris et aveugles... (*Remarques et rires.*) Ce que j'essayais de développer dans mon intervention de tout à l'heure, c'était le fait que, pour nous, la politique familiale, c'est une politique sociale qui est générale. Ce qu'on nous propose ici, c'est d'examiner un petit bout de la politique sociale à l'égard des familles et de demander si on ne pourrait pas se mettre autour d'une table pour discuter de la question des horaires.

A notre avis, la réflexion doit aller plus loin et c'est ce qui a été entrepris depuis quatre ans dans le dicastère de M. Tornare, c'est ce qui se fait à la commission consultative; alors oui, c'est vrai, cela prend du temps. Mais vous savez, nous vivons dans un pays où tout prend du temps et où lenteur et pragmatisme sont, je crois, les deux mots qui symbolisent le mieux la politique suisse. Cela prend donc du temps, mais, s'il faut prendre du temps pour arriver à une politique sociale de la famille qui soit globale et cohérente, nous prendrons le temps qui faudra.

Pour nous, le fait de ne pas entrer en matière sur la résolution du Parti libéral ce soir ne veut pas dire que sur le fond cela n'a aucun intérêt parce que ce sont les libéraux qui l'émettent. Au contraire, j'ai dit que si vous, libéraux, changez d'avis et que vous montrez une ouverture différente sur une politique familiale, le groupe socialiste et moi-même, nous en serons les premiers ravis. Simplement, pour nous la réflexion ne commence pas par cela, elle commence d'abord par définir un cadre général d'intervention et, après, au sein de ce cadre-là, de régler progressivement tous les enjeux qui se posent et d'avoir quelque chose de cohérent qui sera proposé aux citoyens, aux contribuables et aux familles dans la ville de Genève.

M. Alain Fischer (R). Il est vrai que, jeudi, sauf erreur, la commission sociale et de la jeunesse va auditionner longuement M. Tornare sur le problème des

crèches. Malgré ce que certains ont dit, nous ne sommes pas contre les crèches, bien au contraire, et il serait peut-être approprié, comme notre collègue Bonny l'a dit, pour élargir le débat sur les crèches en général de renvoyer cette résolution à la commission sociale et de la jeunesse. Cela pour une simple et bonne raison, c'est que l'on reviendra sur le sujet dans trois mois ou dans six mois.

A un moment donné, on peut faire accélérer les choses, malgré ce que dit M^{me} Salerno. Quand on doit, tout à coup, voter des budgets en urgence, là, on sait passer la quatrième vitesse, mais maintenant on entend la même personne dire qu'il faut aller lentement alors que, dans d'autres occasions, elle demande le contraire. Utilisons tous les moyens de réflexion à notre disposition, regardons aussi avec la commission consultative, qui, je le sais, a fait un très bon travail sur cette problématique des crèches.

Aussi, ne refusez pas cette résolution parce que ce sont les libéraux qui l'ont déposée; ils ont fait une erreur en refusant d'entrer en matière sur les 8,4 millions de francs demandés dans la proposition PR-249, mais peut-être qu'ils seront de bonne humeur et qu'ils reviendront sur leur décision lors de l'étude de ce crédit de 8,4 millions en commission. Cela me semblerait logique de renvoyer cette résolution à la commission sociale et de la jeunesse pour élargir le débat, car, on le sait, le sujet qui concerne les crèches est douloureux, surtout financièrement, mais les crèches sont une nécessité pour notre collectivité.

Je demande donc aux groupes de l'Alternative d'accepter la prise en considération de cette résolution et de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je mets au défi quiconque ici de trouver un texte que j'aurais pondu ou des propos que j'aurais pu prononcer sur un calendrier concernant la municipalisation des institutions de la petite enfance. Nous n'allons pas bâcler cette municipalisation.

Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez entendu lors de la séance précédente, consacrée à la présentation de la CEVA, la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, on met cent ans pour créer des lignes ferroviaires fiables d'Annemasse à Genève, on met dix ans par la faute de référendums, par la faute de certains obstacles au Grand Conseil et au Conseil municipal pour aménager des places, et je le regrette autant que mon collègue Ferrazino. On ne va pas bâcler la municipalisation et, pour faire une municipalisation, Mesdames et Messieurs, il faut une majorité. Pour l'instant, si on évalue ce qui se passe dans ce Conseil municipal, on constate qu'il n'y a pas forcément une majorité pour la municipalisation. Il s'agit donc de convaincre, c'est ce que la déléguée à la petite

enfance et moi-même avons essayé de faire depuis quatre ans; je peux vous dire que nous élargissons de jour en jour les partisans de la municipalisation et que je m'en réjouis.

Nous ne procéderons donc pas à la municipalisation tant que nous n'aurons pas fini notre travail de persuasion, tant que nous n'aurons pas aussi un certain nombre de rapports qui seront rendus par certains services de la Ville ou par des mandataires que nous avons pu avoir à l'extérieur de la municipalité, parce qu'il est clair que c'est un immense travail.

Mesdames et Messieurs de l'Entente, ce que vous dites à propos de l'extension des horaires est un argument pour la municipalisation, parce ce que, grâce à la municipalisation, nous pourrions coordonner les horaires, ce que nous ne pouvons pas faire pour l'instant. M. Oberholzer, qui était le président de la commission consultative de la petite enfance, le sait mieux que quiconque. Qui sont les employeurs dans le domaine de la petite enfance? Ce sont, juridiquement, les comités de crèches, et nous nous heurtons, malheureusement, à une cinquantaine d'associations, de groupements, etc., qui ne sont pas forcément d'accord avec la politique des libéraux concernant l'extension des horaires.

Une municipalisation non seulement permettra d'avoir une meilleure coordination des horaires, mais elle permettra aussi d'avoir un pilote unique pour l'offre que nous pourrions proposer aux parents et, en premier lieu, évidemment aux enfants. Elle permettra, et cela nous l'avons déjà commencé, d'avoir une politique par rapport à la formation continue et par rapport aux salaires, ce que nous avons fait depuis quatre ans grâce à une majorité du Conseil municipal, et je l'en remercie.

Ce qui me fait un peu sourire, Mesdames et Messieurs les libéraux, c'est que vous avez refusé de renvoyer en commission le crédit de 8,4 millions pour la création de nouvelles crèches et de nouvelles places de crèches et, maintenant, vous demandez des extensions d'horaire de crèches qui n'existent pas, puisque vous les refusez. C'est donc paradoxal.

Si vous votez le renvoi de cette résolution à la commission sociale et de la jeunesse, je suis prêt à vous donner toutes les réponses que vous voulez, comme je le suis ce soir, mais je trouve quand même que vous êtes des Tartufe parce que, dans une certaine mesure, vous voulez des extensions d'horaire, alors que vous refusez la création de nouvelles crèches, de nouvelles places au sein de la municipalité.

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution est refusée par 30 non contre 22 oui (1 abstention).

Le président. M. Juon ayant dû s'absenter, son interpellation I-85 est reportée.

Je vous informe également que le point suivant de notre ordre du jour, la proposition PR-268, est lié avec la réponse du Conseil administratif à la motion M-275, ces deux objets concernant Genève Tourisme.

9.a) Proposition du Conseil administratif, du 29 janvier 2003, en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destiné à octroyer une subvention en faveur de l'Office du tourisme de Genève (PR-268).

Parallèlement à la réponse donnée ce jour à la motion M-275 «Marchons ensemble avec Genève Tourisme» et conformément au débat intervenu à ce sujet lors du vote du budget 2003, le 7 décembre dernier, le Conseil administratif vous invite à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destinés à octroyer une subvention à l'Office du Tourisme de Genève.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 de la Ville de Genève sous le compte «Encouragement à l'Economie et au Tourisme genevois» N° 100180/36503.

9.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler, Bernard Paillard, Gérard Deshusses et M^{me} Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Marchons avec Genève Tourisme» (M-275)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de répondre aux sollicitations de Genève Tourisme pour une subvention de fonctionnement aux conditions suivantes:

- engagement dans une démarche du type d'un système de management environnemental, concernant notamment la gestion des déchets et des feux d'artifice pendant les Fêtes de Genève;
- concertation accrue avec les services municipaux afin de promouvoir une image de notre municipalité répondant également aux options culturelles données par le Conseil municipal;
- promouvoir un tourisme de proximité s'adressant à un public (aussi européen) désireux de connaître notre ville, sans pour autant disposer de moyens financiers répondant à notre pouvoir d'achat.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est sensible à la problématique soulevée par cette motion, puisqu'il est déjà intervenu dans le sens demandé. En effet, le Conseil a réitéré ses demandes au Comité d'organisation des Fêtes de Genève pour qu'il continue à organiser cet événement dans le respect de l'environnement et de considérations éthiques. De plus, le Conseil administratif a décidé de mettre sur pied un groupe de travail qui permettra une participation plus active de la Ville de Genève à l'animation des Fêtes de Genève 2003, dont le thème «L'eau douce» rejoint également la thématique abordée lors de la Nuit de la science.

L'Office du tourisme de Genève (OTG) a par ailleurs clairement montré son ouverture aux requêtes posées dans la motion, puisque le tourisme de proximité est déjà une réalité dans ses activités et qu'un représentant du CAJH siège maintenant dans son comité. De plus, en décembre dernier, dans le cadre des Sommets du tourisme, l'OTG a organisé avec Chamonix une réflexion sur le thème de la culture et du tourisme.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 6830.

Rappelons également que la Ville de Genève est représentée par un conseiller administratif au comité de l'OTG et que, par ce biais, elle peut s'exprimer sur les choix stratégiques de l'association. D'autres passerelles existent également entre l'OTG et les services de la Ville de Genève: les deux entités sont membres du Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève. En outre, la Ville a établi un contrat de partenariat dans le cadre de l'Arcade municipale d'information.

Enfin, pour s'assurer que les invites de la présente motion seront mises en œuvre, le Conseil administratif s'engage à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'établissement d'une convention de subventionnement entre la Ville de Genève et l'Office du tourisme de Genève.

Parallèlement à la présente réponse et conformément au débat intervenu à ce sujet lors de la séance du Conseil municipal consacrée au vote du budget 2003 le 7 décembre 2002, le Conseil administratif propose d'accepter le projet d'arrêté ci-joint.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
André Hediger

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je me permets de revenir sur cette ligne de crédit budgétaire qui avait été déposée le 7 décembre 2002 par mon département, rappelez-vous, concernant une subvention à l'Office du tourisme. Je ne veux pas refaire le débat qui avait présidé au refus de voter cette ligne de crédit, car je crois que vous l'avez tous en mémoire.

Quoi qu'il en soit, après une discussion vive avec certaines des personnes qui avaient refusé cette proposition de crédit budgétaire à l'Office du tourisme, il m'avait été demandé de répondre à une motion qui avait été déposée dans le courant de l'année dernière par un certain nombre d'entre vous. Aujourd'hui, c'est chose faite et vous avez la réponse à la motion M-275.

Je vous propose, comme il avait été dit à l'époque et promis par une majorité d'entre vous, de voter ce crédit afin que nous puissions doter à nouveau d'un montant de 200 000 francs l'Office du tourisme. Je vous rappelle que celui-ci fait de la promotion pour l'ensemble du canton et de la région et, évidemment, pour la ville de Genève et qu'il est un des acteurs économiques importants de l'activité économique de notre canton.

En résumé, Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter ce crédit de 200 000 francs et de le faire rapidement, pourquoi pas sur le siège.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

Préconsultation

M. René Winet (R). Enfin, le Conseil administratif a répondu à la motion M-275 déposée par l'Alternative et il vous recommande de soutenir l'Office du tourisme de Genève avec une subvention de 200 000 francs. Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, Mesdames et Messieurs, avec ce geste vous témoignez votre soutien au tourisme de notre ville ainsi que du canton. Vous encouragez également les 45 collaborateurs de cette institution à poursuivre leurs efforts pour donner une image positive de notre ville en Suisse et à l'étranger.

Depuis ma demande, en décembre 2002, ma situation personnelle a changé. Depuis un mois, j'ai été mandaté pour aider à organiser les Fêtes de Genève. Pour cette raison, je m'abstiendrai de voter ce soir, ce que vous comprendrez certainement. Je vous remercie d'avance de soutenir la demande du Conseil administratif et d'accepter la proposition PR-268, afin que la Ville puisse aider cet office de promotion pour notre ville.

M. Gérard Deshusses (S). Nous avons promis lors du débat sur le budget 2003, en décembre dernier, que, si nous obtenions une réponse positive à la motion M-275, nous voterions la subvention à l'Office du tourisme sur le siège. Le Parti socialiste a l'habitude de tenir ses promesses et il les tiendra, mais... parce qu'il y a évidemment un «mais» qui tient à la qualité de cette réponse à la motion M-275. En effet, dire que nous en sommes satisfaits, c'est un pas que nous nous abstenons de franchir pour la bonne et simple raison, Monsieur Muller, que cette réponse est pavée de bonnes intentions, mais que, en fait, ce ne sont que des intentions et que nous aurions voulu des réalisations concrètes. Certes, il y a le désir d'établir une convention liée à l'octroi de cette subvention; eh bien, allons-y, réalisons!

Pour l'instant, ce que nous constatons, c'est l'immense énergie qu'il nous a fallu, ici, au sein de ce plénum pour obtenir enfin une réponse à la motion M-275. Cette réponse, encore une fois, nous laisse quelque peu sur notre faim. Nous allons voter la proposition PR-268, mais nous allons vérifier ce qui aura été fait avec l'Office du tourisme. Nous allons tirer le bilan de cet investissement sur une année et, si à l'automne nous constatons que rien n'a été fait, nous ne renouvelerons pas notre confiance et nous retirerons notre soutien à une autre subvention à l'Office du tourisme. Nous tenons notre promesse, mais nous serons extrêmement attentifs.

M. Damien Sidler (Ve). Nous, les Verts, nous tiendrons aussi notre promesse, mais nous ne voterons pas ce soir cette proposition... (*Protestations et applaudissements.*) La promesse que nous avons faite, nous l'avons faite notamment aux personnes qui nous ont élus et c'est pour cela que nous avons demandé que cette subvention tienne compte des différentes suggestions que nous avons formulées par cette motion – Monsieur Winet, entre autres, c'était aussi les Verts qui avaient déposé la motion M-275.

Nous constatons que, formellement, par la plume de M. Hediger, maire, comme l'a dit M. Deshusses, il a simplement été répondu que certaines choses pourraient ou allaient être faites, mais nous nous sommes engagés à obtenir des faits concrets et, actuellement, il n'y a absolument rien.

Nous nous sommes engagés au mois de décembre à voter une proposition d'un crédit extraordinaire de 200 000 francs si nous étions satisfaits des réponses. Nous n'avons pas dit qu'il suffisait d'avoir une réponse, nous voulions une réponse convaincante et elle ne l'est pas. Pour cette raison, nous attendrons le budget 2004 pour nous prononcer sur cette subvention et nous espérons, Monsieur Muller, que vous mettrez tout en œuvre pour répondre aux trois petites invites de la motion M-275 qui semblent relativement faciles à satisfaire.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous tiendrons nos promesses si nous entendons des réponses convaincantes. Je vous rappelle que nous avons lié notre approbation d'une subvention à l'Office du tourisme à des réponses claires, notamment à trois questions relatives aux Fêtes de Genève, auxquelles participe évidemment l'Office du tourisme. Premièrement, qu'en est-il du problème des déchets et du développement durable par rapport à ces Fêtes de Genève? Deuxièmement, qu'en est-il de la participation d'une fabrique d'armement française aux feux d'artifice des Fêtes de Genève et, troisièmement, est-ce que les Fêtes de Genève renonceront définitivement à l'organisation de meetings aériens d'avions de guerre dans le ciel de la patrie d'Henry Dunant? A ces trois questions, nous n'avons reçu aucune réponse.

A ces trois conditions, que je répète pour M. Winet: respects du développement durable, renoncement à des feux d'artifices liés à des entreprises d'armement ainsi qu'au survol d'avions de guerre pendant les Fêtes de Genève, je n'ai pas reçu de réponses. Nous ne pouvons donc pas voter cette subvention, mais nous attendons une réponse...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il est vrai que nous aurions pu être plus exhaustifs dans la réponse à cette motion, mais je dois vous faire la

confiance que, d'un commun accord avec un des motionnaires, nous étions convenus qu'il fallait donner une réponse rapide de manière à ce que la ligne budgétaire pour l'Office du tourisme puisse être votée si possible en tout début d'année.

Quoi qu'il en soit, depuis déjà quelques mois, le Conseil administratif s'est penché sur les invites de la motion M-275. Je crois que le Conseil administratif est maintenant parfaitement conscient qu'il faut mettre dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Genève une touche de développement durable, et on peut dire que c'est déjà fait en matière de gestion des déchets. Je vous rappelle que, pour la plupart des assiettes, gobelets et autres fourchettes et couteaux, le Comité des Fêtes de Genève, sur invite du Conseil administratif, a utilisé des objets, des couverts biodégradables – cela ne veut pas dire que vous pouvez les manger, mais qu'ils se dégradent plus facilement. Vous voyez que des efforts ont été faits.

En ce qui concerne aussi la gestion plus globale des déchets, nous avons mis en place des structures nouvelles qui sont plus efficaces et qui sont moins nuisibles à l'environnement. Nous discutons sur la délimitation du périmètre des Fêtes de Genève et nous ne sommes pas encore tout à fait d'accord sur ce périmètre-là, mais nous parviendrons certainement à le définir d'une manière plus claire, de sorte qu'il soit moins nuisible à une majorité de la population dans les quartiers environnants.

En ce qui concerne les feux d'artifice, je crois qu'on y avait déjà répondu. Il est vrai que la question qui avait été posée par le Conseil municipal en matière d'éthique est intéressante. Nous avons répondu que les maisons de feux d'artifice qui avaient été sollicitées pour ce feu, à savoir, si je ne m'abuse, la maison Lacroix, qui est une maison française et l'autre, la maison Panzera, nous avaient confirmé qu'elles ne faisaient pas dans l'armement. Nous avons pris cela comme du bon pain et j'espère que ce qu'elles nous ont dit est exact.

En ce qui concerne les meetings aériens, je crois qu'il faut déconnecter le principe du meeting aérien des avions de chasse ou des avions de patrouille civile, mais pilotés par des militaires avec des avions de combat. Je crois que cela répond à un besoin de loisirs de la population, même si, dans une certaine mesure, j'en conviens, faire voler des avions à basse altitude sur la rade comporte à la fois des nuisances et un certain danger. Mais je crois que toutes les sûretés sont prises en la matière.

Le Conseil administratif est sensible au fait que vous preniez une position positive en ce qui concerne la subvention à l'Office du tourisme. Soyez certains, Mesdames et Messieurs, que je vérifierai que le Conseil administratif suive de près ce dossier, de manière qu'il soit conforme aux engagements pris.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur Muller, vous me voyez tout à coup fort embarrassé en tant que chef de groupe du Parti socialiste, parce que vous nous parlez des Fêtes de Genève, des feux d'artifice et vous nous dites que vous allez y mettre une «touche» de développement durable. Misère, dans nos oreilles à nous, cela sera bientôt un zeste de convention dans le cadre de l'octroi de cette subvention, cela sera le souci de répondre bientôt clairement aux invites de cette motion. De grâce, Monsieur Muller, n'en dites pas plus, n'en jetez plus, arrêtez tout! Sinon, je crois que mes troupes ne me suivront pas.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 40 oui contre 14 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destinés à octroyer une subvention à l'Office du Tourisme de Genève.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 de la Ville de Genève sous le compte «Encouragement à l'Economie et au Tourisme genevois» N° 100180/36503.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 261 363 francs destiné à l'acquisition d'appareils de saisie portables dédiés au contrôle de stationnement des zones bleues de la ville de Genève (PR-161 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Sandrine Salerno.

L'objet a été envoyé à la commission des finances le 9 octobre 2001. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. André Kaplun, a débattu de la proposition lors des séances des 20 juin 2001 (informellement) et 8 janvier 2002, puis, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, lors des séances des 11 juin et 27 août 2002. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Spescha et Mbarga. Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée ici pour les remercier de leur travail.

Séance du 20 juin 2001

Présence de M. Hediger, magistrat chargé du département des sports et de la sécurité, et de M. Schmidlin, du Service des agents de ville et du domaine public.

Dans le cadre de la proposition PR-102 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 490 000 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, équipements divers et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale, le magistrat consulte les membres de la commission sur l'opportunité d'ajouter au crédit extraordinaire la somme de 236 430 francs relative à l'acquisition d'appareils de saisie portables dédiés au contrôle de stationnement des zones bleues. Le conseiller administratif précise que c'est d'entente avec ses collègues du Conseil administratif qu'il demande ce supplément de crédit. Il ajoute qu'il ne lui était pas possible de le faire tant que la loi cantonale sur la police déléguant à l'autorité municipale des compétences de police et le règlement sur les agents de sécurité municipaux (ASM) n'étaient pas entrés en vigueur. C'est désormais chose faite, le contrôle des zones bleues est de la compétence communale et le produit des amendes reste acquis à la commune. Afin de rationaliser le travail des ASM et de le rendre plus efficace, le magistrat argue qu'il conviendrait d'acquérir des appareils performants, semblables à ceux utilisés par les contractuels cantonaux, qui permettent de saisir toutes les données nécessaires en quelques secondes. Les appareils proposés sont plus conviviaux et permettent non seulement de mettre des amendes, mais aussi, par exemple, de fournir nombre d'informations utiles aux touristes et aux citoyens.

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 2093.

Une documentation concernant les appareils est remise aux commissaires et se trouve en annexe du rapport.

Questions/réponses

Un commissaire souhaite savoir si le montant demandé couvre également la formation des collaborateurs. Il lui est répondu par l'affirmative.

S'agissant de la procédure adoptée par le Conseil administratif (ajout d'un objet à la demande de crédit extraordinaire), un commissaire se déclare dérangé par la demande. Il estime que l'objet n'est pas inintéressant, mais qu'il faudrait disposer de plus de temps pour pouvoir l'étudier, afin, notamment, de savoir si d'autres systèmes ont été testés ailleurs. Des détails supplémentaires sur les appareils sont donnés. Il est expliqué que ce nouvel outil de travail permet de passer du crayon à l'ordinateur; de simplifier le travail dans la rue; de rationaliser et de simplifier le back office. L'interlocuteur ajoute que quelque 100 000 infractions sont verbalisées chaque année. Puisque c'est à la Ville, désormais, de gérer les zones bleues, cet appareil sera d'une grande aide et ne nécessitera pas d'augmentation du personnel. Par ailleurs, cet appareil permet de faire autre chose que de la simple répression, puisqu'il peut également fournir des informations pour les touristes. Cela va donc dans le sens de la politique de proximité. Selon l'étude de marché, c'est actuellement le meilleur appareil qui existe dans ce domaine. En outre, l'intervenant ajoute que 5 à 10 agents seront formés. Il précise qu'une fois la formation effectuée il faudra tout de même un certain temps de rodage.

Un autre commissaire se prononce sur la forme et critique vivement la manière de faire du Conseil administratif. Cette procédure ne lui paraît pas correcte. Le magistrat répond qu'il a pensé que c'était honnête de venir devant la commission des finances, puisque la demande de crédit extraordinaire n'a pas encore été votée et qu'il serait possible de faire un arrêté. Il fait remarquer que, si son service ne peut pas démarrer rapidement sur le terrain, l'Etat risque de dire que la Fondation des parkings pourrait faire ce travail, puisque la loi le permet. S'il a choisi de se présenter maintenant devant la commission des finances, c'est parce que les événements se sont précipités.

Toujours sur la forme, un commissaire désapprouve également le procédé du Conseil administratif. Il remercie M. Hediger de venir devant la commission et de jouer la transparence, mais il pense que les agents de ville peuvent déjà se mettre à gérer les zones bleues, même s'ils ne sont pas encore en possession des appareils.

Un commissaire, apprenant qu'une trentaine d'agents circulent actuellement en ville, chaque jour, fait un rapide calcul. Il arrive à 1,7 amende par heure. Il

constate qu'il y a encore de la marge avant de devoir informatiser d'urgence ce service! On lui fait remarquer qu'il y a maintenant des rues entières qui sont en zones bleues et que l'agent doit contrôler tous les véhicules. Même si c'était déjà le cas auparavant, la Ville n'avait pas la compétence concernant les zones bleues.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il advient des données relevées – et enregistrées – si les personnes ne sont pas en infraction. Il demande à M. Hediger s'il peut donner la garantie que ces personnes ne sont pas fichées. Le magistrat répond qu'il peut en donner toute garantie. Il ajoute que les amendes d'ordre sont traitées dans l'anonymat. Toutes les données concernant des personnes qui ne sont pas en infraction sont détruites.

Un commissaire demande pourquoi l'appareil qu'utilise la police cantonale ne convient pas. On lui répond que le logiciel est obsolète, qu'il sert uniquement à noter les infractions et qu'il n'est pas vraiment étanche, en cas de pluie.

Un commissaire ajoute que ce nouvel appareil risque d'être un plus pendant quelque temps, mais que, par la suite, des méthodes beaucoup plus efficaces arriveront sur le marché, par exemple la possibilité de mettre un macaron avec un code barre. Il demande également si le système laser pourra être mis en option et souhaite connaître la durée de vie de tels appareils. On lui répond que cet appareil est utilisé depuis sept ans par la police de Zurich et que l'on peut y intégrer le système laser. Quant à la durée de vie, elle dépend en grande partie de la maintenance. Ce sont des appareils extrêmement fiables.

A la question d'un commissaire demandant si d'autres communes du canton, notamment les grandes communes suburbaines, se sont intéressées à cet appareil, il est répondu qu'elles vont certainement y venir.

Séance du 8 janvier 2002

Le Conseil administratif ayant décidé, afin de respecter la forme, de ne pas ajouter l'acquisition des appareils à la proposition extraordinaire PR-102 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, équipements divers et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale, la commission des finances est saisie d'une proposition ad hoc relative à l'objet.

Afin de travailler rapidement, la commission décide de ne pas procéder à une nouvelle audition du magistrat et de ses services et préfère lui faire parvenir une série de questions écrites.

1. Un commissaire souhaite savoir comment il faut faire pour protéger les données personnelles si les nouveaux appareils proposés sont introduits. D'autre

part, le matériel électronique évoluant très rapidement, il se demande si le matériel prévu ne va pas devenir très vite obsolète.

2. Un commissaire désire savoir de combien ces appareils permettraient d'augmenter les amendes d'ordre.

S'agissant de la question relative à la protection des données, la commission décide de s'enquérir auprès du Département de justice, police et sécurité afin de s'assurer que les appareils proposés ne contreviennent pas à la législation.

En date du 25 septembre 2002, la conseillère d'Etat Micheline Spoerri répondra à la commission des finances quant au problème posé par le respect de la confidentialité des données. Le courrier est annexé au rapport. Il souligne que les appareils sont soumis non pas à la loi fédérale sur la protection des données mais à la loi cantonale sur les informations traitées automatiquement par ordinateur. La création de ces fichiers doit, par conséquent, être autorisée par le Conseil d'Etat.

Il est décidé que la commission passera au vote de la proposition PR-161 lorsqu'elle aura reçu les réponses aux diverses questions.

En date du 6 février 2002, les réponses demandées arriveront aux membres de la commission. Par ailleurs, en date du 24 juin 2002, la commission des finances recevra des précisions complémentaires de la part du magistrat. Ces deux courriers sont annexés au rapport, prière de s'y référer.

Séance du 11 juin 2002

Audition des représentants de l'Union des agents municipaux de Genève (UDAM): MM. Thierry Frieden, président de l'UDAM, Denis Mégevand, vice-président, et Sébastien Jornot, vice-secrétaire

En préambule, les personnes auditionnées annoncent que l'UDAM n'est pas opposée à l'acquisition des appareils de saisie, mais qu'elle conditionne cet achat à l'engagement d'agents municipaux (AM) afin que ces derniers puissent s'acquitter du contrôle des 13 zones bleues de la ville. Elles rappellent qu'actuellement 79 agents de sécurité municipaux (ASM) travaillent pour la commune. Parmi ceux-ci, seuls 63 travaillent dans la rue. Les 16 autres agents opèrent aux guichets ou constituent l'état-major. Pour faire correctement le travail qui consiste à surveiller les zones bleues et, le cas échéant, à amender, il faut compter un minimum de 3 personnes par zone. Or, avec le personnel actuel, il est impossible, de l'avis des interlocuteurs, d'assurer correctement à la fois les tâches d'ilotage et la surveillance des zones bleues. Dans ce sens, l'engagement d'AM permettrait d'accomplir de façon satisfaisante l'ensemble des tâches dévolues au

service municipal. Finalement, il est rappelé que les AM n'auraient comme compétence unique que de gérer le parc des véhicules à l'arrêt alors que les ASM pourraient toujours verbaliser les véhicules en infraction (parcage sauvage, notamment).

Questions/réponses

Un commissaire s'étonne qu'il soit mentionné la création d'AM, alors que le magistrat responsable du département a toujours été opposé à cette proposition. On lui rappelle alors que le recrutement pose des difficultés, car l'uniforme, la fonction et le salaire ne provoquent pas ou plus d'attrait démesuré. De plus, le travail d'un ASM est aussi un travail de prévention alors que le travail d'AM, lui, ne se focalise que sur la répression. Or, face à l'ampleur du travail qui découle de la gestion des zones bleues, les ASM sont opposés à voir leur mission se transformer en acte purement répressif.

Un commissaire demande aux représentants de l'UDAM ce qu'ils pensent de l'appareil que le Conseil administratif se propose d'acheter. Il lui est répondu que les appareils sont lourds, volumineux, gênants et peu pratiques. Ainsi, après avoir testé les appareils, il a été constaté que ces derniers n'amélioreraient pas le travail quotidien des îlotiers. En effet, l'UDAM déclare que ces appareils ne constituent un gain de temps que pour la partie de traitement *back office*; sur le terrain, le carnet que l'on glisse dans la poche et un instrument plus rapide, plus adéquat et moins encombrant pour les îlotiers.

Un commissaire souhaite avoir l'avis des personnes auditionnées sur l'usage informatif des appareils de saisie (cartographie, horaires TPG, notamment). Il lui est répondu qu'actuellement les ASM remplissent cette mission. Lorsqu'ils ne peuvent pas répondre, ils dirigent les personnes vers des lieux à même de répondre aux demandes. Cela fonctionne bien.

Séance du 27 août 2002

Discussion et vote

Le groupe des Verts annonce qu'il s'abstiendra, car il juge que les commissaires se trouvent confrontés à un problème insoluble. Les ASM ne souhaitent pas utiliser les appareils proposés et préconisent la création d'AM. Le magistrat en charge du département est féroceement opposé à l'instauration d'AM.

Le groupe libéral s'opposera à la proposition PR-161 du Conseil administratif, car il lui semble que les machines proposées peuvent contrevenir à la loi sur la protection des données et que les réponses du magistrat, fournies par écrit, ne sont

pas satisfaisantes. D'une manière générale, ce groupe estime que le système des macarons et des zones bleues nécessite une réflexion nouvelle. En ce sens, il s'opposera à la proposition.

Le groupe socialiste, n'ayant pas un avis consensuel sur l'objet, un commissaire explique qu'il votera contre la proposition. Il ne s'oppose pas au principe de contrôler les zones bleues (bien au contraire), mais il a compris que les ASM ne souhaitent pas utiliser les appareils de saisie proposés et que selon ces derniers les appareils sont moins pratiques que les simples carnets. Devant le refus des principaux concernés d'utiliser le matériel proposé, ce commissaire votera non, tout en soulignant qu'avec ou sans appareil de saisie les zones bleues peuvent et doivent faire l'objet d'un contrôle rigoureux. Le deuxième commissaire socialiste votera, lui, en faveur de la proposition, car il estime que ce ne sont pas les collaborateurs de la Ville qui ont la compétence de décider quelle partie de leur cahier des charges ils souhaitent réaliser.

Le groupe démocrate-chrétien juge prématuré l'achat des appareils de saisie. Trop de questions soulevées par les commissaires n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes. De plus, à l'instar du groupe libéral, les démocrates-chrétiens estiment que le régime des zones bleues et le système des macarons sont insatisfaisants. La question de la protection des données n'a pas été tranchée et semble rester un problème épineux sur lequel on ne peut rester indifférent.

Le groupe radical s'opposera à la demande de crédit. Il souligne qu'il est fort probable que, dans quelques années, la Fondation des parkings se retrouve en situation de déficit. Or il se pourrait que le Canton souhaite utiliser les amendes d'ordre afin de financer les déficits engrangés notamment par les P + R. Ainsi, il est hors de question d'acheter des appareils qui serviront, par le biais des rentrées financières occasionnées, à combler les déficits de la fondation susmentionnée. De plus, le groupe se rallie aux craintes déjà exprimées par les autres partis politiques.

A la suite de la remarque du groupe radical, la commission des finances demande l'audition prochaine d'un représentant du Conseil administratif au sein de la Fondation des parkings.

La proposition du Conseil administratif est mise aux voix; elle est refusée par 8 non (2 AdG/SI, 2 DC, 3 L, 1 R), 1 oui (S), 5 abstentions (2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S).

Arrivée aux termes de ses travaux sur cet objet, la commission des finances recommande au Conseil municipal de refuser la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 261 363 francs destiné à l'acquisition d'appareils de saisie portables dédiés au contrôle de stationnement des zones bleues de la ville de Genève.

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant de 261 363 francs destiné à l'acquisition d'appareils de saisie portables dédiés au contrôle du stationnement des zones bleues de la ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 261 363 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007.

Annexes: Courrier du magistrat M. Hediger, du 6 février 2002
Courrier du magistrat M. Hediger, du 24 juin 2002
Courrier de la conseillère d'Etat M^{me} Spoerri, du 25 septembre 2002
Documentation concernant les appareils de saisie

Premier débat

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, même si ce n'est pas dans les habitudes, permettez-moi d'intervenir en premier. Tout d'abord, je souhaite rappeler un certain nombre de dates. C'est en automne 2001 que j'ai déposé une proposition de crédit destinée à l'achat d'une vingtaine d'appareils de saisie portables pour les agents de sécurité municipaux (ASM). Le président de la commission des finances de l'époque, M. André Kaplun, avait étudié cela assez rapidement. Afin de répondre à certaines questions concernant le respect de la confidentialité des données, il a écrit le 17 janvier 2002 au Département de justice, police et sécurité pour avoir des renseignements. La réponse est arrivée le 25 septembre 2002, sous la plume de M^{me} Spoerri; elle indiquait que ces appareils faisaient l'objet d'un contrôle et que la sphère privée était respectée, selon la loi cantonale de 1981. La question était d'importance.

Bien entendu, Mesdames et Messieurs, la situation a considérablement évolué depuis. En automne 2001, il s'agissait de l'achat d'une vingtaine d'appareils pour les ASM. Lors du vote du budget 2003, vous avez accepté 84 nouveaux postes d'agents municipaux (AM); or ce sont ces derniers qui sont maintenant chargés du contrôle des zones bleues et de celui du stationnement. C'est pourquoi, ce soir, chiffres à l'appui, je demande l'achat de davantage d'appareils de saisie portables, pour que les 84 agents municipaux puissent faire un travail efficace en matière de gestion du stationnement.

Je rappelle que, d'une part, il y a moins d'erreurs avec ces appareils et que, d'autre part, il y a une importante économie de papier par rapport au système manuel. Avec l'ancien système, il fallait acheter un million d'amendes manuscrites, ce qui revenait environ à 311 000 francs. Avec ces nouveaux appareils, le coût de l'achat du papier est seulement de 200 000 francs. Pourquoi? Parce qu'il est possible de sélectionner, grâce à une touche de l'appareil, l'article du règlement correspondant à l'amende. Avec les amendes manuscrites, il fallait imprimer l'ensemble du règlement des amendes.

Une autre économie importante concerne le personnel. Avec les amendes manuscrites, il faut transcrire les relevés sur informatique; et, pour 75 à 80 agents municipaux sur le terrain, il faudrait compter 7 ou 8 personnes pour effectuer la transcription. Cela représenterait, au niveau de la masse salariale et des charges sociales, 700 000 à 800 000 francs. Personnellement, je préfère que les collaborateurs contrôlent les zones bleues avec ces appareils de saisie dans la rue et puissent venir décharger les données sur les supports informatiques. Le travail bureaucratique s'en trouve allégé, ce qui permet aux AM d'assurer plus de présence effective dans la rue.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer à nouveau cette proposition à la commission des finances afin qu'elle reprenne l'ensemble de la discus-

sion en vue de doter les 84 agents municipaux d'appareils de saisie portables. Je reviendrai présenter à la commission des finances une proposition pour 80 appareils, afin que les agents municipaux disposent d'un outil de travail efficace, étant donné que leur tâche principale est le contrôle du stationnement des zones bleues.

M^{me} Sandrine Salerno, rapporteure (S). Je viens d'apprendre la proposition du magistrat de renvoyer le rapport à la commission des finances. J'avoue que je suis un peu embarrassée, parce que je n'ai pas consulté mon groupe. Cela va donc être difficile de donner la position du Parti socialiste, mais, tant pis, je me lance.

La position de principe du Parti socialiste, lorsqu'on a traité cet objet à la commission des finances, a été de refuser le projet d'arrêté qui était proposé par le Conseil administratif pour la simple et bonne raison que les ASM que nous avons auditionnés alors étaient tous féroce­ment opposés au fait d'avoir des appareils de saisie portables. Ils ne souhaitaient pas avoir ces appareils, d'abord parce qu'ils les trouvaient lourds, encombrants, parce qu'ils souhaitaient avant tout remplir des tâches d'îlotage, de surveillance des marchés, de discussion avec la population et que, pour eux, le contrôle des véhicules statiques ne rentrait que dans une moindre mesure dans leur cahier des charges.

Depuis lors, la situation a changé; le magistrat nous a proposé la création de postes d'agents municipaux qui, eux, sont uniquement affectés au contrôle des véhicules statiques. Ce qui veut dire que pour nous, groupe socialiste, la position que nous avons prise alors, à savoir de refuser le projet d'arrêté de la proposition PR-161, a évolué, puisque, pour nous, en l'état, et afin d'être conséquents avec le vote que nous avons effectué lors de l'examen du budget 2003 en décembre dernier, il nous faudrait accepter ce soir le crédit qui vise à acheter ces appareils de saisie portables dédiés au contrôle de stationnement des zones bleues.

Maintenant, j'ai appris que le magistrat souhaitait renvoyer cette proposition en commission, afin d'acheter plus d'appareils. Je pense que, dans un premier temps, nous pourrions peut-être voter ce soir cette proposition et acquérir les appareils qui sont prévus dans la proposition PR-161, d'abord parce que cela vous permettra, Monsieur le magistrat, de tester déjà les appareils et de voir s'ils donnent satisfaction. Il est vrai que 84 agents municipaux ont été engagés, mais ils ne travailleront jamais tous en même temps, alors a-t-on vraiment besoin d'acheter 80 appareils? Ensuite, ma crainte, c'est simplement qu'on ne vote pas ce soir sur les conclusions du rapport, donc qu'on n'achète aucun appareil de saisie, que le rapport soit renvoyé à la commission des finances et qu'il y traîne, soit parce que d'autres objets doivent y être traités, soit parce que les personnes qui y siègent changent, soit parce que, tout à coup, il y aurait une majorité différente et qu'on arriverait au résultat de n'acheter aucun appareil de saisie portable.

Proposition: appareils pour le contrôle des zones bleues

Si certains groupes ont refusé le projet d'arrêté de la proposition PR-161 pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, à savoir que les ASM ne souhaitaient pas les utiliser, maintenant la position a changé, parce que vous avez créé une brigade spéciale. Par contre, il est vrai qu'il y avait d'autres groupes au sein de la commission des finances qui ne souhaitaient pas acquérir les objets en question, simplement parce qu'ils ne souhaitent pas forcément qu'on contrôle de manière efficace et efficiente les zones bleues.

Je proposerai quand même que l'on procède au vote ce soir. Le Parti socialiste acceptera le projet d'arrêté, ce qui ne vous empêche pas, Monsieur Hediger, de déposer une autre proposition. Nous examinerons celle-ci à la commission des finances, qui, je l'espère, lui réservera un accueil positif. Je maintiens donc la position socialiste, laquelle consiste, ce soir, à accepter le projet d'arrêté qui avait été refusé à l'époque à la commission des finances.

M. Didier Bonny (DC). Effectivement, nous nous trouvons dans une situation quelque peu embarrassante, car il est difficile de prendre position en deux minutes. Par rapport au vote qui avait été fait à la commission des finances, notre groupe avait changé d'avis lors du caucus, étant donné que des agents municipaux avaient été engagés, alors que, à l'époque, M. Hediger disait qu'il n'en voulait absolument pas. Mais M. Hediger a changé d'avis et le Conseil municipal l'a suivi.

A partir de là, nous, les démocrates-chrétiens, avons pensé que, si le Conseil municipal votait l'engagement d'agents municipaux, il fallait aussi leur donner les moyens de faire les contrôles. Nous avons maintenant accepté 84 postes d'agents municipaux et, effectivement, nous pensons que l'achat de 20 appareils n'est pas suffisant. Cependant, par rapport à la proposition de M^{me} Salerno de voter ce soir l'achat de 20 appareils et de voir comment cela se passe, le problème est que, si l'on vote l'achat de 20 appareils ce soir et que d'ici un mois ou deux une nouvelle proposition de crédit nous arrive, ce ne seront peut-être plus les mêmes appareils que nous devons alors acheter. Il y aurait ainsi une partie des agents municipaux qui disposeraient de 20 appareils anciens, tandis que les autres agents municipaux disposeraient, eux, de 60 nouveaux appareils. Cela ne nous paraît pas très intelligent.

Je crois que devant cet embrouillamini, la solution la plus sage est de renvoyer la proposition PR-161 à la commission des finances pour qu'elle soit étudiée à nouveau et, comme cela, elle en ressortira avec des idées claires.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts s'étaient abstenus à la commission des finances, car ils avaient trouvé, à l'époque, que le dossier n'était pas assez abouti

pour pouvoir voter le projet d'arrêté de la proposition PR-161. Nous savons qu'actuellement les conditions-cadres ont un peu évolué dans le bon sens, nous sommes donc prêts à réétudier cette proposition en commission.

Monsieur Hediger, au préalable nous aimerions que, ce soir, vous nous donniez quelques compléments d'informations. Vous nous proposez l'achat de 20 appareils pour à peu près 260 000 francs. Est-ce que si, maintenant, vous en achetez 80, une simple règle de trois suffit à trouver le montant de cette nouvelle proposition ou est-ce qu'il y aura des rabais d'échelle si nous en achetons plus, notamment au niveau de la formation, car on sait que le crédit incluait une série de prestations et pas uniquement l'achat des appareils? Est-ce que vous pouvez nous donner ces chiffres pour que nous puissions voter le renvoi de la proposition PR-161 à la commission des finances ce soir?

M. Jacques François (AdG/SI). Comme vous le savez, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) avait voté contre le projet en commission, pas du tout parce qu'il s'opposait au contrôle du stationnement en zone bleue, mais parce qu'il trouvait que ces appareils étaient un peu chers et qu'il faudrait peut-être négocier cela autrement.

Maintenant, M. Hediger ne voulant plus de ces appareils, mais voulant renvoyer ce rapport sous cette forme-là en commission, nous ne pouvons pas refuser sa demande. Nous pouvons refuser à un magistrat quelque chose quand il veut quelque chose, mais quand il n'en veut pas, nous n'allons pas lui en donner alors qu'il n'en veut pas... (*Rires.*) Cela me paraît tellement clair qu'il faut suivre ce que dit M. Hediger dans ce cas-là, et nous sommes tout contents de renvoyer ce rapport en commission.

M. Pierre Reichenbach (L). Dans le fond, nous pouvons remercier M. Hediger, mais nous pouvons aussi dire une chose, c'est que les choses ont changé, parce que, à l'époque, le magistrat en charge du Service des agents de ville et du domaine public était féroce et opposé à l'instauration des agents municipaux pour effectuer la tâche de la régulation du stationnement!

Je dirai que je trouve le projet de la proposition PR-161 très mal abouti. Si on fait un rapide calcul, en multipliant quatre fois le montant du projet d'arrêté, ce sera tout de même une dépense de 1 045 000 francs! Après, on deviendra les champions de la région, puisque pour Zurich – où, je crois, il y a 1 million d'habitants – il n'y a que 150 appareils, pour Fribourg, il y en a 10, mais, par contre, pour Amsterdam, il n'y a que 80 appareils... Pourtant, ce sont les champions des gens qui roulent ou qui ne roulent pas.

Ce qui m'étonne dans cette opération, c'est qu'il s'agit d'informatique et que le magistrat n'a pas pris contact avec la Direction des systèmes d'information (DSI) pour ouvrir la partie «marché» avec des gens compétents en la matière. Vous savez que l'informatique est une chose qui évolue rapidement et, si le rapport est renvoyé en commission, j'aimerais bien que M. Hediger prenne contact avec la DSI pour pouvoir faire un appel d'offres réel. Il faut que d'autres entreprises soumissionnent, parce qu'il y en a sûrement d'autres qui seront intéressées, afin que nous puissions avoir les meilleures conditions d'acquisition.

Une chose me paraît encore importante, c'est la maintenance. La maintenance de ces appareils est relativement coûteuse et il convient d'en parler. En général, la maison Epsilon fait des prix qui sont des prix de bataille, mais, après, il faut voir si cela se vérifie. Il est donc bien de renvoyer ce rapport à la commission des finances, de le réétudier et de faire une nouvelle proposition. Mais, Monsieur Hediger, faites aussi participer la Direction des systèmes d'information de la Ville, qui est plus que compétente pour ce genre de chose.

M. Pierre Maudet (R). En ce qui concerne le groupe radical, comme vous avez pu le lire à la fin du rapport, il s'était opposé à la présente demande de crédit pour divers motifs, et un des conseillers municipaux, membre de la commission des finances, qui s'était exprimé sur le sujet avait tenu à l'époque des propos prémonitoires, puisqu'il prédisait à la Fondation des parkings un sort difficile, un sort de déficit. D'ailleurs, c'est dommage que le magistrat qui représente la Ville dans cette fondation ne soit pas là pour l'entendre. Une fois de plus, les radicaux avaient raison avant tout le monde... (*Protestations.*)

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Pour Swissair aussi!

M. Pierre Maudet. Mais, ce soir, nous allons être grands seigneurs et nous allons donner raison à notre collègue Jacques François, qui s'est exprimé avec beaucoup de bon sens tout à l'heure. On a cru savoir un temps ce que le magistrat voulait, on sait maintenant plus ou moins ce qu'il ne veut pas, mais on ne sait toujours pas où il veut en venir. Nous avons l'habitude avec ce magistrat d'avoir des volte-face à répétition; nous savions il y a un an qu'il était absolument et formellement opposé aux agents municipaux; il est maintenant catégoriquement pour, et nous en prenons bonne note. Pour notre part, nous avons toujours tenu une ligne qui est celle de défendre la création d'un service d'agents municipaux et nous sommes ravis que le magistrat nous ait finalement entendus.

Je disais donc que notre collègue François a prononcé tout à l'heure des propos frappés au coin du bon sens, en ce sens que, précisément, si les appareils

demandés initialement ne correspondent plus à la demande et si la création de ce service d'agents municipaux a généré une nouvelle activité et de nouvelles demandes, il est évident qu'il faut se repencher sur la question pour donner à ces agents des outils efficaces, performants et respectueux de la sphère privée – nous y tenons beaucoup, au groupe radical – et de la protection des données. Dans ce cas-là, il faut effectivement renvoyer ce projet à la commission des finances pour rapidement pouvoir donner à ces agents municipaux, qui maintenant d'ailleurs sont engagés, qui sont bientôt au nombre de 84, selon le budget, les moyens de faire leur travail.

C'est pourquoi nous proposons, à l'instar, je crois, de tous les groupes finalement, de renvoyer cet objet en commission, quand bien même, je le répète, nous regrettons les attermoissements dus aux tergiversations du magistrat.

M. André Hediger, maire. J'insiste sur un point: lorsque les agents de sécurité municipaux ont été auditionnés et ont dit que les appareils étaient lourds et encombrants, vous avez compris que certains d'entre eux ne souhaitaient pas effectuer le contrôle du stationnement des zones bleues, estimant que, dans le cadre de leur formation d'ASM, l'essentiel était leur mission d'îlotier et le travail de proximité.

Or, je le redis, ces appareils ne sont ni lourds ni encombrants. La brigade cantonale du trafic vient d'acheter les mêmes appareils que ceux qui nous ont été proposés. Quant aux appareils des autres villes suisses, que M. Reichenbach a citées, ce sont les mêmes; en effet, il y a peu d'appareils de ce type sur le marché.

Je tiens aussi à vous dire que la proposition qui vous a été faite a été préparée en collaboration avec la DSI. M. Schmidlin, M. Favre et plusieurs collaborateurs de la DSI ont examiné attentivement les différentes propositions d'entreprises qui leur ont été soumises; en définitive, c'est l'appareil le plus compatible avec notre système informatique qui a été choisi.

Pour répondre à M. Sidler concernant un rabais de quantité, je ne peux pas vous dire s'il y en aura un. Le prix indiqué pour les 20 appareils comprend tout un équipement informatique que nous n'aurons plus besoin d'acheter pour les autres appareils; or il s'agit du montant principal de la somme qui vous est proposée ce soir. Quant aux appareils proprement dits, ils ne coûtent pas un prix excessif. C'est surtout le matériel informatique, où les agents viennent décharger le contenu de leur appareil de saisie portable, qui est coûteux.

Bien entendu, je ferai une nouvelle proposition concernant ces appareils de saisie portables. Nous avons engagé 84 agents municipaux pour s'occuper du stationnement en zone bleue, mais, avec les congés et les absences, ce ne seront pas

84 appareils qui seront utilisés quotidiennement même si les agents travaillent du lundi au samedi; en fait, seulement une soixantaine d'appareils par jour seront utilisés, plus quelques-uns pour les ASM qui infligent aussi des amendes et des contraventions. Voilà les explications que je peux vous fournir ce soir.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Tout à l'heure, le groupe libéral a appris, lors du traitement de la résolution R-45 concernant la petite enfance, qu'il s'y prenait mal, parce qu'il ne voulait avoir qu'une vision, je dirai, étriquée d'un problème qui relevait d'une politique familiale globale et d'une vision plus large des choses. Ce soir, nous faisons la même chose avec ces magnifiques petits gadgets dont le magistrat aimerait doter les agents municipaux, sans se demander pour quoi vous voulez, Mesdames et Messieurs, ces magnifiques appareils.

Il convient pour moi de se poser la question différemment. La zone bleue est un immense foutoir; c'est un marché de dupes et une «escroquerie», puisque nous délivrons plus de macarons qu'il y a de mètres carrés au sol en espérant que les automobilistes puissent se parquer. C'est le résultat d'une politique globale d'aménagement en matière de circulation et de stationnement, je dirai, menée par l'Alternative, qui est désolante.

Evidemment, quand une municipalité inscrit à son budget plus de 18 millions de francs de rendement des amendes, après, il s'agit d'atteindre une telle somme. Auparavant, quand les ASM, bon an, mal an – c'était l'époque du stylo et du carnet à souches, avec peut-être encore un papier carbone entre deux feuillets – faisaient 1,7 procès-verbal à l'heure, on n'aurait jamais pu obtenir 18 millions de francs de rendement sur les amendes. Il est bien nécessaire de doter nos agents municipaux d'appareils effectivement un peu lourds et encombrants, parce qu'il ne s'agit pas de les déposer sous les essuie-glaces, mais bien sur le ventre des AM qui se promènent dans la ville, de façon à pouvoir rentabiliser la zone bleue.

Monsieur le magistrat, en ce qui me concerne, je refuse cette proposition PR-161, je refuse son retour en commission et, si cet objet revient en commission, je le refuserai encore, car j'estime malhonnête que nous prenions le citoyen automobiliste et contribuable pour le dindon de la farce, et, comme vous le savez, parce que je ne me lasse pas de le redire dans cette enceinte, je n'ai pas de véhicule à moteur et je n'ai pas de vélo non plus.

Cela étant dit, je trouve lamentable que nous nous ingéniions à compliquer la vie de nos concitoyens en termes de circulation et de parage, que nous mettions dans nos budgets 18 millions de francs de recettes et qu'après nous nous dotions, je dirai, d'un bazooka pour tuer les mouches, à savoir pour presser, pressurer le pauvre automobiliste, parce que nous voulons arriver à rentabiliser ces instruments.

J'en viens également à un autre sujet qui m'est cher, qui est la protection de la sphère privée. Voyez-vous, Monsieur Hediger, je vous l'ai dit à la commission des finances, sur ce point-là, j'ai une totale confiance en vous et je sais bien que vous n'allez pas utiliser toutes les données, je dirai, à des fins de fichier, que vous détestez autant que moi, sur certains citoyens pour savoir s'ils étaient, de-ci, de-là, à des endroits où ils ne devaient pas être – peut-être à une heure où ils étaient annoncés à leur chère épouse chez le dentiste et qu'ils n'y étaient peut-être pas... (*Brouhaha et rires.*) Cela étant dit, les temps changent et, un jour, il peut y avoir à la tête de votre département soit un autre magistrat ou, peut-être, des chefs de service un peu moins bien intentionnés que vous, lesquels pourraient récupérer ces données et en faire un autre usage que les détruire après trente jours ou dès que la contravention est payée. Monsieur le maire, quand on enregistre ce genre de données sur des supports informatiques, c'est la porte ouverte à beaucoup de choses et à beaucoup de dérapages.

Pour toutes ces bonnes raisons, qui ne sont évidemment pas les coûts d'entretien ou que sais-je, je vous invite à refuser ce soir la proposition PR-161 et à maintenir votre position en disant que, dorénavant et à jamais, vous refusez ces machines qui sont, pour moi, totalement inutiles pour notre municipalité.

M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission des finances (AdG/TP). Pour ma part, je pense que c'est une bonne idée de renvoyer cette proposition à la commission des finances où nous pourrions étudier la nouvelle proposition. En effet, elle sera étudiée certainement beaucoup plus rapidement, vu que la réponse sur la protection des données nous l'avons eue, bien qu'elle nous soit parvenue très tard, puisque nous l'avons reçue neuf mois après avoir posé la question, soit un mois après le vote de la proposition. Les choses ont donc nettement changé.

De plus, il n'existait alors pas d'agents municipaux et les agents de sécurité municipaux refusaient de faire ce travail, disant que cela les empêchait de faire leur travail d'îlotier, de surveillance de marchés ou autres. Nous voterons le renvoi de la proposition PR-161 à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi à nouveau de la proposition à la commission des finances est accepté à la majorité (opposition des libéraux et 2 abstentions).

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les deux questions écrites suivantes:

- QE-95, de *M. Roberto Broggin*: «Rue et place de la Tour-de-Boël»;
- QE-96, de *M. Marc Dalphin*: «Agrandissement du bâtiment de l'AMR dit du «Sud des Alpes».

Je vous souhaite une bonne rentrée et vous donne rendez-vous pour les séances du mois de mars.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5138
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5140
3. Prestation de serment de M. Patrice Reynaud, remplaçant M ^{me} Sophie Fischer, conseillère municipale démissionnaire.....	5141
4. Motion de MM. Damien Sidler, Roberto Broggin, Michel Ducret, Christian Zaugg, Guy Savary, André Kaplun, M ^{mes} Annina Pfund et Liliane Johner: «Réunissons l'Unireso!» (M-329).....	5141
5. Motion de M. Guy Jousson: «Accès provisoire aux macarons pour les infirmières de l'Hôpital cantonal» (M-330)	5144
6. Motion de M. Jacques François, M ^{me} Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Bernard Paillard, Daniel Künzi, Christian Zaugg, Patrice Zurcher, Bruno Martinelli, M ^{mes} Isabel Nerny, Ruth Lanz et Fatiha Eberle: «Pour une égalité de traitement (Fondetec)» (M-331)	5154
7. Motion de MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, M ^{mes} Alexandra Rys et Alice Ecuivillon: «Pour un inventaire exhaustif des immeubles occupés par la Ville» (M-332)	5163
8. Résolution de M ^{me} Sophie Fischer, MM. Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Marie Hainaut: «Pour des institutions de la petite enfance adaptées aux besoins des familles» (R-45)	5165
9.a) Proposition du Conseil administratif, du 29 janvier 2003, en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destiné à octroyer une subvention en faveur de l'Office du tourisme de Genève (PR-268)	5175
9.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler, Bernard Paillard, Gérard Deshusses et M ^{me} Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Marchons avec Genève Tourisme» (M-275).....	5176

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 261 363 francs destiné à l'acquisition d'appareils de saisie portables dédiés au contrôle de stationnement des zones bleues de la ville de Genève (PR-161 A)	5182
11. Propositions des conseillers municipaux	5220
12. Interpellations	5221
13. Questions écrites	5221

La mémorialiste:
Marguerite Conus